



AcSSA - AMASSA - APROSSA - Afrique Verte
Membres d'Afrique Verte International

Renforcer les capacités des réseaux d'organisations agricoles par l'analyse de l'évolution du prix des céréales locales au Burkina, Mali et Niger durant la période 2001-2010

...et ses incidences sur le warrantage au Niger.

décembre 2010

par Afrique Verte International :
AcSSA Afrique Verte Niger
APROSSA Afrique Verte Burkina
AMASSA Afrique Verte Mali
Afrique Verte

Dans ce document, les trois pays ont focalisé leur étude sur des points spécifiques :

le **Burkina** a étudié plus particulièrement l'évolution constatée des cours du mil et du sorgho par rapport à l'évolution théorique saisonnière et aux productions nationales ;

le **Mali** a étudié notamment l'évolution du prix des riz (local et importé) et les faits marquants ayant pu impacter sur les marchés ;

le **Niger** a réalisé une étude sur le warrantage.

Sommaire

- p. 3 Cadre de l'étude
- p. 5 Des politiques nationales céréalières comparables
- p. 8 Une évolution des cours liée à la production, à l'environnement sous régional et mondial :
- p. 8 Burkina
- p. 13 Mali
- p. 17 Niger
- p. 21 Un marché céréaliier sous régional, sensible aux chocs mondiaux
- p. 23 Point de vue sur le warrantage
- p. 28 Conclusions et recommandations
- p. 30 Sigles et Lexique

Table des graphiques

*toutes les données portent sur la période 2001-2010 ;
les prix indiqués ont été relevés par Afrique Verte sur les marchés de consommation ;
ils sont donnés en Francs CFA courants, pour le sac de 100 kg de céréales ;
pour faciliter la lecture des graphiques, nous avons parfois utilisé les moyennes glissantes (sur deux périodes).*

- p. 4 1. Comparaison de l'évolution du mil à Niamey : prix réel et prix courant
- p. 9 2. Comparaison de l'évolution théorique et réelle du prix du mil au Burkina
- p. 10 3. Comparaison des tendances de l'évolution du prix du mil et du sorgho au Burkina
- p. 11 4. Comparaison du prix du mil et des bilans céréaliiers au Burkina
- p. 13 5. Comparaison du prix du riz local et importé au Mali
- p. 14 6. Comparaison du prix du riz local au Mali avec le riz importé au Burkina et au Niger
- p. 15 7. Évolution du prix du mil dans cinq villes du Mali
- p. 15 8. Évolution du prix du sorgho dans trois villes du Mali
- p. 18 9. Évolution du prix du mil dans six villes du Niger
- p. 18 10. Évolution du prix du sorgho dans six villes du Niger
- p. 19 11. Évolution du prix du maïs dans cinq villes du Niger
- p. 20 12. Comparaison du Bilan céréaliier national brut au Niger (production/ besoin) et de l'évolution du prix du mil à Niamey
- p. 21 13. Comparaison du prix du mil dans les trois capitales
- p. 23 14. Comparaison du prix du riz local au Mali avec le riz importé au Burkina et au Niger

Comité de rédaction

sous la direction de monsieur Sani Laouali ADDOH, président d'AcSSA :
Bassirou NOUHOU (AcSSA) ;
Mohamed HAIDARA et Yacouba BALLO (AMASSA) ;
Philippe KI (APROSSA) ;
Caroline BAH et Nicolas LEBEURIER (Afrique Verte).

Ce travail de capitalisation a été réalisé dans le cadre du «*Projet de renforcement des capacités des réseaux d'organisations agricoles en matière de politiques agricoles, alimentaires et rurales*» (Réseau PAAR) financé par l'Agence Française de Développement et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par ADEPRINA/Inter-réseaux Développement rural. Les opinions exposées ici n'engagent ni l'AFD ni ADEPRINA/IR.

1. Cadre de l'étude

En 2001, Afrique Verte a pris l'initiative de relever mensuellement les prix des céréales dans les zones où l'association intervenait car, à cette époque, il était difficile d'obtenir ces informations, pourtant utiles aux organisations paysannes (OP) souhaitant vendre ou acheter des céréales.

Aujourd'hui, la situation a beaucoup évolué : les systèmes nationaux d'observation des marchés agricoles produisent régulièrement des données détaillées et concernant de très nombreux produits agricoles. Néanmoins, Afrique Verte a poursuivi la collecte de données sur les prix, ce qui permet à l'association de disposer de séries assez complètes et de participer à la diffusion des informations. Ces données sur les prix sont publiées mensuellement dans le bulletin « *Point sur la situation alimentaire au Sahel* », accessible sur le site internet www.afriqueverte.org.

Cette étude a pour objet de capitaliser neuf années de collecte de prix des céréales au Burkina, au Mali et au Niger.

Objet de l'étude ●●●

Cette étude analyse l'évolution des prix des céréales au Burkina, au Mali et au Niger afin de contribuer à la détermination de points d'alerte susceptibles d'aider les OP dans la prise de décision.

Plus spécifiquement, le document met en cause quelques idées reçues, notamment celle la plus couramment utilisée pour la gestion des stocks céréaliers au Sahel : les prix seraient bas à la récolte pour augmenter jusqu'à la soudure.

Partant de cette hypothèse, il est fréquemment recommandé aux OP de stocker à la récolte et de déstocker six ou huit mois plus tard, pour profiter d'une période de vente, soi-disant plus favorable. Ainsi, le système du warrantage qui repose sur ce principe est souvent conseillé aux producteurs comme étant une opportunité de commercialisation.

Méthodologie ●●●

Choix des produits ●●●

Au Burkina, au Mali et au Niger, l'étude est centrée sur les quatre céréales les plus importantes en termes de production, d'alimentation des populations mais aussi d'échanges intra ou inter pays. Il s'agit du riz et de trois céréales sèches : mil, sorgho et maïs.

Le prix du riz local a été étudié uniquement au Mali car la production est significative par rapport au marché national. Au Burkina et au Niger, la production de riz est faible ; nous n'avons donc relevé que le prix du riz importé.

Au Niger, la production locale de maïs est faible en volume ; c'est donc le maïs importé qui a été suivi.

Le mil et le riz importé ont fait l'objet d'une analyse comparative entre les trois capitales, ces deux céréales étant particulièrement importantes dans l'alimentation.

La saisonnalité des céréales sèches ●●●

La commercialisation des produits agricoles est liée au cycle de production agricole, lui-même lié à la saison des pluies, étant donné qu'au Sahel les cultures pluviales constituent l'essentiel de la production céréalière. Donc la production s'étale

généralement de mai à septembre. En conséquence, la campagne de commercialisation démarre couramment fin octobre. Le cycle de commercialisation est subdivisé en deux grandes sous-périodes :

- la période de collecte auprès des producteurs, d'octobre à décembre,
- la période de soudure (ou période de mise en marché par les commerçants et organismes de stockage) de mai à août.

Période de l'étude ●●●

L'étude couvre la période de juillet 2001 à juillet 2010, soit neuf campagnes agricoles. Les phénomènes marquants observés durant cette période sont :

- trois années de crise alimentaire dues à une sous-production de céréales (2001 et 2005 dans les trois pays et 2010 au Niger),
- une année de crise suite à la flambée des prix des matières premières (carburants en particulier) sur les marchés internationaux (2008),
- deux années de crise par pléthore due à une surproduction de céréales (2004 et 2007) : la succession de campagnes céréalieres excédentaires a entraîné un effondrement des cours.

Les prix ont été relevés mensuellement par les animateurs d'Afrique Verte et de ses partenaires ; ce sont les prix à la consommation, pour le sac de 100 kg, sur les marchés des villes citées ; il ne s'agit donc pas de moyennes régionales.

Au **Burkina**, les relevés ont été effectués sur huit marchés, pour quatre produits : riz importé, mil, sorgho et maïs local (soit 3 456 données)

Au **Mali** : les relevés ont été effectués sur sept marchés, pour cinq céréales : riz local, riz importé, mil, sorgho et maïs local (soit 3 780 données)

Au **Niger**, les relevés ont été effectués sur six marchés, pour quatre céréales : riz importé, mil, sorgho et maïs importé (soit 2 592 données).

L'analyse est réalisée principalement en regard des productions nationales (données provenant des Directions nationales des statistiques agricoles et du Comité inter États

de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Elle est étayée par une enquête légère réalisée auprès des acteurs principaux : producteurs, commerçants et services techniques nationaux.

Au sujet des productions, Afrique Verte utilise le bilan céréalier brut (besoins - production + stocks), plutôt que le bilan céréalier net (bilan brut + solde import/export) car l'estimation du solde import/export en début de campagne agricole est une donnée peu fiable¹.

En effet, les courbes des prix déflatés ont la même allure générale que celles des prix relevés et l'objet de ce document est d'analyser une dynamique : l'évolution des prix, et non leur valeur réelle. De plus, il nous semble que ce calcul est peu significatif au niveau du monde rural puisque les indices d'inflation sont calculés le plus souvent sur le panier de la ménagère urbaine et ne prennent pas en compte certains produits importants pour les producteurs (intrants par exemple).

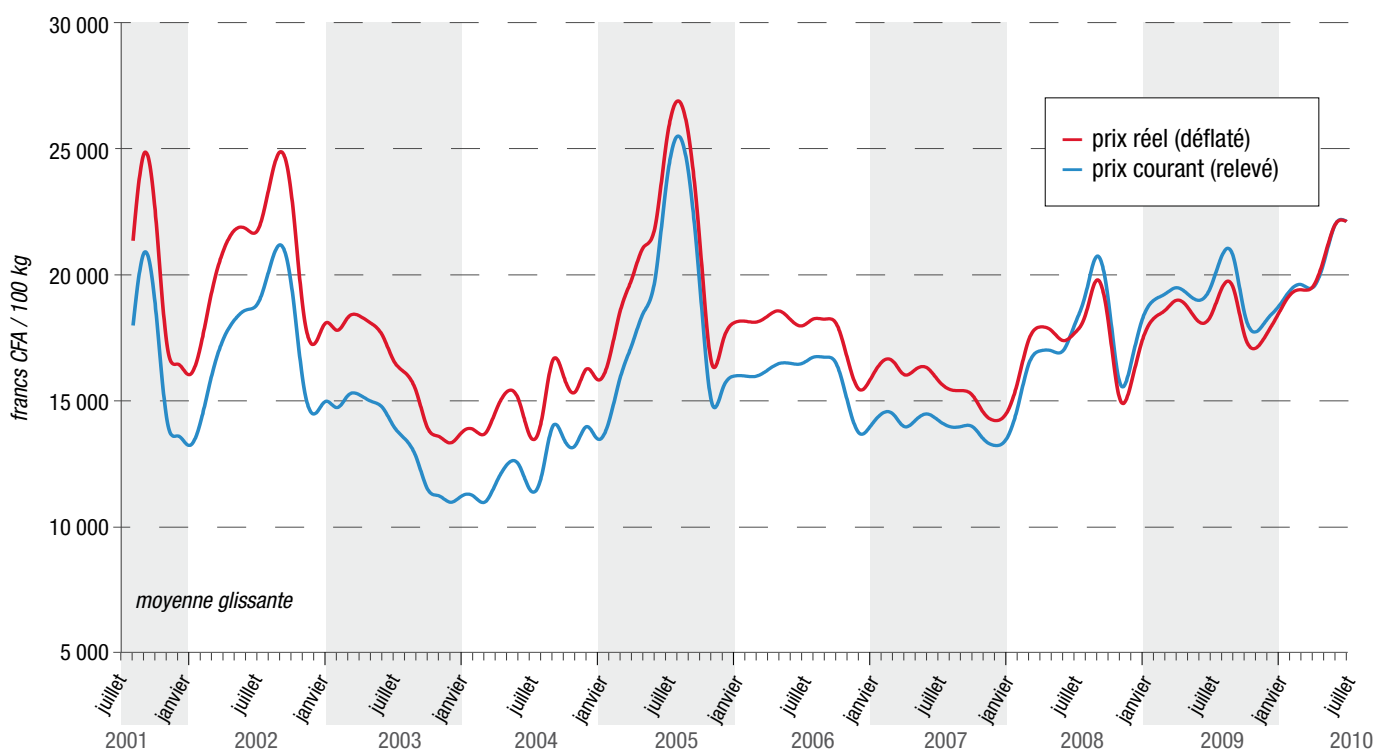
Prix courants ou prix réels ? ●●●

Dans ce document, Afrique Verte International a utilisé les prix effectivement relevés sur le terrain (prix courant) et non les prix réels ou déflatés (pondérés par l'indice d'inflation).

graphique 1

Comparaison de l'évolution du mil à Niamey : prix réel et prix courant

(source : Afrique Verte et statistiques nationales)



On constate que, sur la courbe des prix réels, les crises les plus anciennes sont accentuées : les crises de 2001 et 2002 ont été presque aussi importantes que la crise de 2005.

1- voir Fiche d'Afrique Verte « 2005 : Famine au Niger ? »

2. Des politiques nationales céréalières comparables

De la régulation à la libéralisation des prix céréaliers...

La politique céréalière au Mali en quelques mots ●●●

Du point de vue de l'organisation de la filière, on peut retenir que peu après l'indépendance du Mali en 1960, le marché des céréales a été placé sous le contrôle de l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) qui en a détenu le monopole durant près de deux décennies. En 1981, avec l'appui de ses principaux donateurs d'aide alimentaire, le Gouvernement malien a décidé de mettre en œuvre un vaste *Programme de restructuration du marché céréalier* (PRMC), regroupant l'ensemble des partenaires concernés par la sécurité alimentaire au Mali.

Les principales hypothèses de départ du PRMC étaient les suivantes :

- Le relèvement des prix de céréales au producteur devrait permettre d'améliorer le pouvoir d'achat des producteurs et à terme d'augmenter la production.
- La libéralisation du commerce des céréales devait permettre un approvisionnement plus fluide des marchés.
- Le recentrage du rôle de l'État devait contribuer à résorber les déficits publics.

Le PRMC a ouvert la voie à la libéralisation du marché, au retrait de l'État de la commercialisation et à un repositionnement des missions de l'OPAM sur la gestion du Stock national de sécurité (SNS) et la mise en place du Système d'information de marché (SIM).

Dans le cadre de la dynamique régionale impulsée par le CILSS en 2000, dotant la région d'un Cadre stratégique de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté, le Mali a adopté en 2002 une Stratégie nationale de sécurité alimentaire dont la mise en œuvre est coordonnée par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) créé en 2004, rattaché à la Présidence de la République. Le CSA définit le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) qui prolonge le Programme spécial de sécurité alimentaire initié par la FAO après le Sommet mondial de l'alimentation en 1996. Il privilégie la question des disponibilités et il se concentre actuellement sur les 166 communes les plus pauvres du pays (Initiative 166).

Le Mali, avec ses partenaires, a mis en place de grands programmes nationaux (PNIR, PASAOP, PASE...) pour renforcer les organisations à la base et à améliorer les revenus des populations.

En 2005, la Loi d'orientation agricole (LOA) a été approuvée par le gouvernement ; c'est un cadre de politique agricole au sens large qui embrasse de nombreux aspects déterminant la sécurité alimentaire du pays, mais aussi sa souveraineté alimentaire. Elle se veut l'instrument directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires touchant au domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Elle est appelée à promouvoir et à faire coexister les exploitations

agricoles modernisées : exploitations familiales, commerciales et industrielles.

Le gouvernement a approuvé un nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2007-2011), référence en matière de politique de développement. Dans le dispositif de mise en œuvre, le PRMC s'appuie sur les données fournies par le Système d'alerte précoce (SAP) et il mène, avec le CSA, des activités visant la libéralisation, la modernisation du marché céréalier et la gestion des crises alimentaires, en concertation avec les partenaires internationaux et les collectivités locales.

En 2008, l'État confirme son intérêt pour la relance des cultures vivrières en lançant l'Initiative riz, puis en 2009, l'Initiative maïs et blé.

Donc, depuis 2004, l'État montre son intérêt pour le développement du secteur agricole.

Pour lutter contre les crises alimentaires, le Mali dispose à ce jour de deux stocks :

– Le **SNS** (Stock national de sécurité) mis en place par le PRMC dans le cadre du processus de libéralisation du marché céréalier. Son niveau théorique est de 35 000 tonnes ; il est géré par l'OPAM et financé par le PRMC à partir du Fonds commun de contrepartie. Le fonctionnement du SNS est décidé par le Comité technique du PRMC à partir des recommandations du SAP. Le SNS est constitué de mil et sorgho.

L'utilisation du SNS est décidée par le comité technique des donateurs (PRMC).

– Le **SIE** (Stock d'intervention de l'État) mis en place plus récemment par le CSA, suite à la campagne 2004-2005. En cette année de crise, les autorités nationales ont souhaité réaliser des distributions et amener le niveau du SNS à 70 000 tonnes. Mais les partenaires se sont montrés réticents, la gestion d'un tel stock entraînant nécessairement des dépenses importantes. Fin 2005, les autorités nationales ont constitué le SIE dont le niveau théorique est également de 35 000 tonnes et qui comprend le mil, le sorgho, le maïs et le riz.

L'État seul décide de l'utilisation du SIE, c'est pourquoi l'on parle de « stock de souveraineté ».

C'est à partir du SIE que le CSA assure la mise en place des banques de céréales au niveau des communes (dotations en stocks de céréales).

À noter qu'en octobre 2010, le niveau de reconstitution du SNS est de 26 536 tonnes de mil/sorgho. Il est de 40 489 tonnes pour le SIE, dont 37 209 tonnes en riz.

La politique céréalière au Burkina Faso en quelques mots ●●●

Pour traiter de l'évolution des prix céréaliers au Burkina, il est important de rappeler l'évolution récente des actions de développement de la filière depuis les années 70, date de la première crise alimentaire d'envergure au Sahel et au Burkina.

Dans un premier temps, au milieu des années 70, l'État a mis en place un système de régulation des prix céréaliers afin de décourager l'action des commerçants spéculateurs et usuriers. Ce mécanisme de régulation locale des céréales pour « *faire front* » au commerce privé des céréales avait pour principal instrument l'Office national de commercialisation des céréales (OFNACER), créé en réponse aux sécheresses, en même temps que le CILSS. La régulation consistait à proposer un prix plancher en cas d'excédent de l'offre et un prix plafond en cas d'excédent de la demande céréalière d'une part, et à assurer une sécurisation alimentaire grâce à un stockage important d'autre part.

Cet instrument s'est vite confronté à des problèmes de gestion qui, conjugués à la mauvaise appréciation du rôle du commerce privé de céréales, ont conduit à sa faillite et à son démantèlement au bénéfice du Programme d'ajustement structurel (début des années 90). Dans un contexte de libéralisation, il était en effet difficile de défendre des prix planchers et plafonds pour ménager producteurs et consommateurs, sans intervention financière de l'État sous forme de subvention.

Dans la mise en place de ce mécanisme de régulation des prix, une réflexion stratégique a manqué : les initiateurs n'ont pas cherché à bien comprendre le fonctionnement du marché céréalier, sans parti pris pour un acteur donné, ni les facteurs historiques et sociaux souvent contraires aux lois économiques du marché.

Au milieu des années 1990, suite à l'ajustement structurel, l'État a vu son rôle réduit à la seule fonction de sécurisation céréalière, avec la mise en place de la Société nationale de gestion

des stocks de sécurité (SONAGESS), créée après la dissolution de l'OFNACER. On parle désormais de libéralisation du secteur agricole et du commerce céréalier, de libre concurrence où les prix découlent de la loi de l'offre et de la demande, de responsabilisation des producteurs dans le fonctionnement des filières agricoles et d'une forte implication des acteurs privés (commerçants) dans le commerce céréalier. Ce revirement de politique a été réalisé sans requérir l'avis des acteurs, sans les préparer à remplir ces nouvelles fonctions.

La phase actuelle des politiques de développement céréalier pose le problème du marché et des prix, plus en termes d'efficacité que d'approche stratégique : le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux est vu comme un préalable important pour l'amélioration de la transparence des prix et le bon fonctionnement des marchés céréaliers.

Cette démarche institutionnelle bénéficie du soutien de la communauté internationale et des partenaires au développement à travers la mise en œuvre de programmes comme les plans d'actions des filières céréales/riz, la création du Comité interprofessionnel des céréales du Burkina (CIC-B) et le Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B).

Au Burkina, le SNS représente un volume de 35 000 tonnes environ. L'État, comme au Mali, a mis en place un stock d'intervention, mais, au Burkina, le stock d'intervention est un dispositif et non un stock physique. Il confère au gouvernement la souveraineté de prélever sur le stock de sécurité une quantité de céréales (dont l'utilisation relève de sa seule responsabilité et de son pouvoir discrétionnaire). Ce stock doit être remboursé aux récoltes suivantes.

La politique céréalière au Niger en quelques mots ●●●

L'évolution des politiques agricoles mises en œuvre au Niger a observé trois grandes phases.

De l'**indépendance** (1961) jusqu'au milieu des années 70, la politique agricole était basée sur une intensification des cultures de rente, notamment l'arachide et le coton, à cause de leur importance commerciale et financière, et donc leur impact dans les recettes d'exportation.

Suite aux **sécheresses** du début des années 70 qui ont mis à rude épreuve les populations et le cheptel, la politique agricole s'est orientée vers la recherche de l'autosuffisance alimentaire par une augmentation de la productivité : élaboration et mise en œuvre de projets de productivité dans toutes les régions.

Cette nouvelle orientation de la politique agricole a été soutenue par le boom de l'uranium (1976-1981) qui s'est substitué à l'arachide et au coton comme produit d'exportation. À la faveur d'une politique interventionniste de l'État, les filières étaient plus ou moins intégrées sous la houlette des sociétés et offices publics qui assuraient l'encadrement des producteurs, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits agricoles. Les filières céréalières étaient gérées par l'ex-Union nigérienne de crédit et de coopération (UNCC) et l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN). L'UNCC gérait la production par l'encadrement des producteurs et leur approvisionnement en intrants tandis que l'OPVN assurait la

commercialisation. Les prix étaient administrés tant pour l'achat aux producteurs que pour la vente aux consommateurs. Le marché céréalier ne fonctionnait pas selon le principe classique de confrontation de l'offre et de la demande.

Le **déclin de l'uranium** à partir de 1982 a contraint le Niger à adopter un Programme d'ajustement structurel (PAS) à la fin des années 80 qui a eu pour conséquence le démantèlement des structures étatiques et un retrait brutal de l'État du secteur rural. Le marché des céréales a été ainsi libéralisé et les activités de l'OPVN ont été recentrées autour de la gestion du SNS. La libéralisation du marché était censée favoriser l'émergence de nouveaux acteurs, parmi lesquels les opérateurs économiques mais aussi les organisations paysannes. Néanmoins, le retrait brutal de l'État et le manque de préparation des acteurs privés n'ont pas favorisé cette émergence. Toutefois, la régionalisation voire la mondialisation du commerce des céréales au cours de la dernière décennie n'ont guère diminué la place du marché local dans la recherche de la sécurité alimentaire.

Le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) ●●●

Depuis 1998, l'État nigérien et les principaux donateurs d'aide alimentaire gèrent en concertation un dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires qui vise à

contribuer à la réduction de la vulnérabilité alimentaire des populations nigériennes par une meilleure coordination et une meilleure gestion des actions des différents intervenants.

L'instance de décision du dispositif est la Commission mixte de concertation État-donateurs (CMC).

Les structures opérationnelles du dispositif sont :

La Cellule crises alimentaires (CCA) qui assure la coordination technique du dispositif et de la mise en œuvre des actions d'atténuation de crises.

Le Système d'alerte précoce (SAP) qui assure la collecte et la compilation régulières des informations sur la situation alimentaire. Le SAP s'appuie sur différents systèmes d'information, dont le Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA).

L'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) assure la maintenance du SNS et la logistique des aides. Après la crise 2005, le niveau du SNS a été relevé à 110 000 tonnes, constitué d'un stock physique de 80 000 tonnes et d'un fonds de sécurité alimentaire de 30 000 tonnes.

Le Centre d'information et de communication (CIC) est un service commun pour le gouvernement et ses partenaires. Il partage l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.

Le Niger a conçu fin 2007 un Plan national de contingence. C'est le document stratégique de référence du DNP-GCA : il constitue le plan d'organisation des secours aux populations affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles.

... à la conception de politiques agricoles sous régionales... qui restent à développer

La conception de politiques agricoles sous régionales ● ● ●

Les politiques céréalières des 3 pays ont donc évolué de façon similaire dans le temps :

de 1960 à 1980 : période de régulation par l'État (rôle prépondérant, interventions fortes) ;

de 1980 à 2000 : période de libéralisation des marchés (désengagement des États) ;

à partir de 2000 : retour de l'intérêt des États pour les filières agricoles et céréalières.

Ce regain d'intérêt des États pour leur agriculture se conjugue avec le début de la conception de politiques sous régionales. En 2000, dans un contexte où coexistent de nombreuses institutions sous régionales, les neuf pays du CILSS adoptent un Cadre stratégique de sécurité alimentaire axé sur la disponibilité et l'accessibilité des céréales.

Dans la même dynamique, en 2001, les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) adoptent la Politique agricole de l'Union (PAU), suite à un processus participatif, fondé sur une concertation entre les acteurs nationaux et régionaux qui a permis de définir les objectifs, les principes directeurs, les axes et instruments d'intervention de cette politique. La mise en œuvre de la PAU est une démarche inscrite dans la durée dont l'objectif global est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Les objectifs spécifiques sont :

réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;

accroître la productivité de l'agriculture sur une base durable ;

améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social.

D'autre part, les chefs d'États des quinze pays membres de la CEDEAO ont adopté en 2005 une politique agricole régionale : l'ECOWAP. Cette décision est intervenue à l'issue d'un diagnostic approfondi de l'agriculture régionale, de son potentiel de développement, des points forts et des points faibles des agricultures nationales et d'une lecture des enjeux et défis de la région en terme d'agriculture et de sécurité alimentaire.

L'objectif général de l'ECOWAP qui a absorbé dans sa quasi-totalité les éléments constituant la PAU de l'UEMOA, est de développer l'agriculture familiale, de « *contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que les inégalités entre les territoires, zones et pays* ». Cet objectif est décliné en axes spécifiques, dont, entre autres :

- la sécurité alimentaire des populations,
- la réduction de la dépendance alimentaire dans une perspective de souveraineté alimentaire,
- l'intégration des producteurs aux marchés,
- l'intensification durable des systèmes de production...

Dès l'adoption de l'ECOWAP en 2005, la question de son articulation avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), approuvé en 2002, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'est posée. C'est pourquoi dans son plan d'action régional 2006-2010 la CEDEAO a proposé d'articuler les piliers du PDDAA/NEPAD et les axes d'intervention de l'ECOWAP en identifiant six domaines prioritaires permettant une mise en œuvre conjointe. À partir de là, des actions ont été initiées, dont, entre autres :

- actions urgentes de veille sur la prise en compte des enjeux agricoles dans la définition du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO et dans le schéma de libéralisation des échanges avec l'Union européenne dans le cadre de l'APE ;
- mise en place de cadres réglementaires (intrants notamment) ;
- promotion de la sécurité alimentaire et sanitaire ;
- mise en œuvre de programmes thématiques régionaux : valorisation des zones libérées de l'onchocercose, lutte contre les végétaux flottants, irrigation, gestion des bassins versants, adaptation aux changements climatiques, ressources forestières, biosécurité.

Néanmoins, la mise en œuvre de ces politiques agricoles sous régionales nécessite des moyens importants qui font souvent défaut. Le développement des filières céréalières n'est pas traité spécifiquement. De plus, le marché sous régional reste entravé par des problèmes de passage de frontières, malgré les règles de l'UEMOA instituant la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace, depuis 1994.

3. Une évolution des cours liée à la production, à l'environnement sous régional et mondial

L'étude porte sur la période 2001-2010, dans un marché libéralisé dans lequel on note pourtant des interventions des États, surtout depuis la crise de 2005.

BURKINA FASO : analyse des prix 2001-2010 ●●●

Nous nous intéresserons à l'analyse des prix du sorgho et du mil produits localement et qui représentent à eux deux plus de 70 % de la consommation céréalière au Burkina, le maïs étant marginal et le riz essentiellement importé. Le champ de l'analyse concerne trois zones de consommation :

Ouagadougou dans le Kadiogo : marché de consommation avec une production céréalière presque nulle en tant que centre urbain,

Nouna dans la Kossi : zone de production excédentaire avec une affluente d'acheteurs durant la période de collecte de céréales,

Dori dans le Séno : zone déficitaire en céréales et fortement destinataire des stocks collectés en zone de production : l'élevage est une source de revenus importants destinés dans leur majeure partie à l'approvisionnement céréalier des ménages.

De l'idée reçue de l'évolution saisonnière théorique des prix ●●●

Il est communément admis que le prix des céréales suit la loi économique de l'offre et de la demande, se concrétisant par une variation saisonnière des prix : baisse des prix aux récoltes lorsque les stocks sont abondants puis hausse en période de soudure où ceux-ci se raréfient sur le marché.

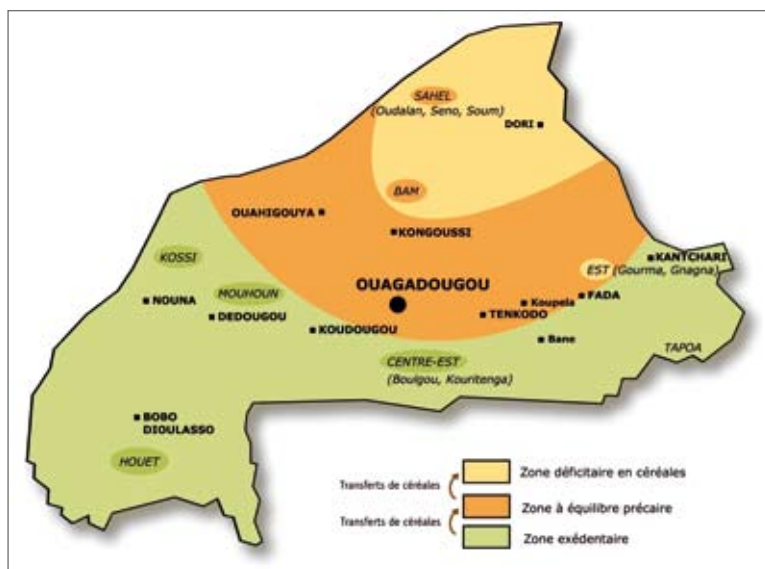
Si cela semble avéré pour certains produits agricoles comme le niébé, cultivé pour être vendu à la récolte en raison de sa conservation peu maîtrisée, ce n'est pas systématiquement le cas du sorgho et du mil qui, pour plus de 80 %, sont destinés à l'autoconsommation des producteurs (seuls 15 à 20 % des céréales produites sont commercialisées). Dès lors, d'autres paramètres entrent en ligne de compte pour expliquer la variation des prix céréaliers sur le marché.

Analysons ensemble les prix relevés par Afrique Verte depuis 2001, sur le mil au Burkina (graphique 2).

Commentaire et analyse ●●●

Les courbes de prix ont une variation entre les années plus marquée que la variation à l'intérieur d'une même campagne, sur l'ensemble de la période d'étude, excepté en 2004-2005.

En comparant l'évolution réelle des prix à l'allure théorique généralement admise saisonnière (courbe en pointillé en haut



du graphique), on constate que la courbe théorique est rarement vérifiée :

1. **Pour la campagne 2001-2002**, l'allure théorique est respectée :

À **Ouaga** le sac de 100 kg de mil se vendait à 12 500 FCFA en décembre 2001 et à 18 500 FCFA en juillet 2002 : variation de + 6 000 FCFA, sur la campagne de commercialisation.

À **Nouna** le sac de 100 kg de mil se vendait à 9 000 FCFA en décembre 2001 contre 16 000 FCFA en juillet 2002 soit une variation de + 7 000 FCFA au cours de la campagne.

À **Dori** le sac de 100 kg de céréales se vendait à 13 500 FCFA en décembre 2001 contre 17 500 FCFA en juillet 2002 soit une variation de + 4 000 FCFA.

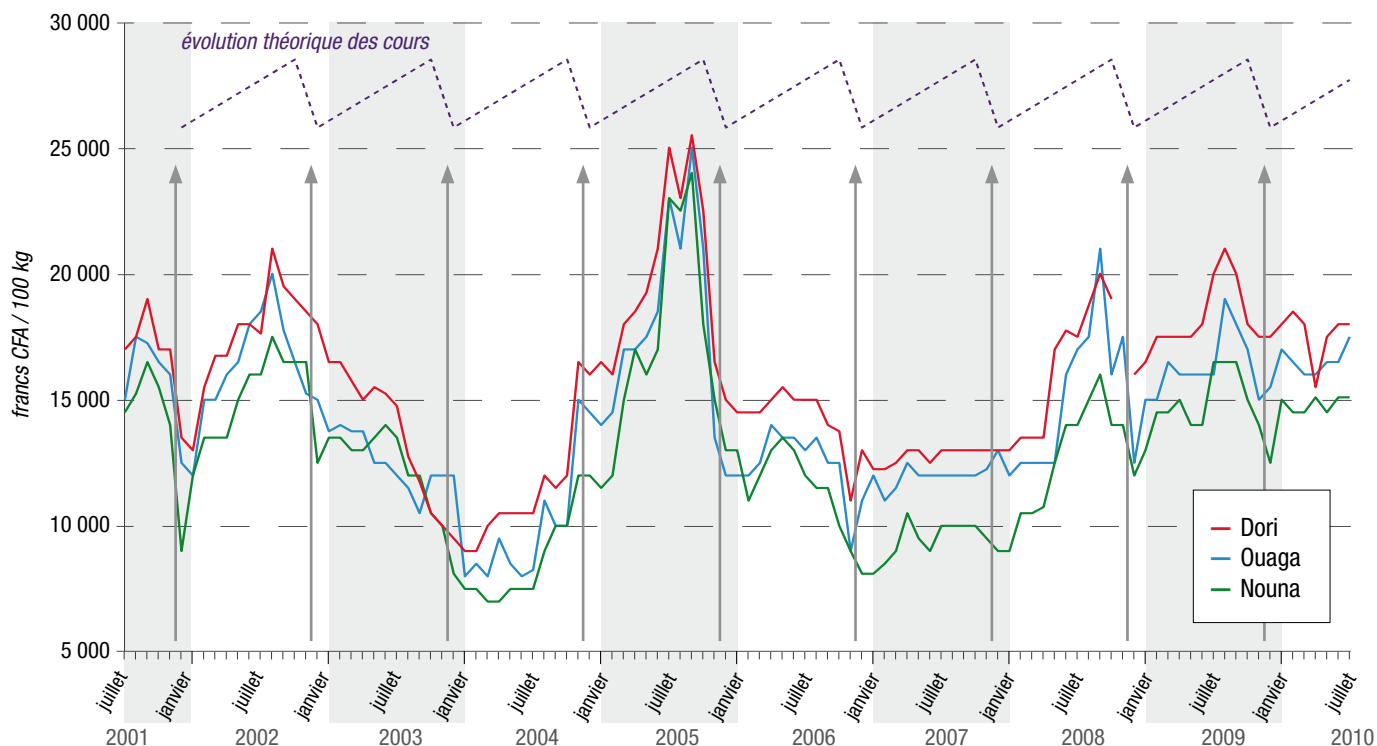
2. **Pour la campagne 2002-2003**, l'allure théorique n'est pas respectée :

À **Ouaga** le sac de 100 kg de mil se vendait à 15 000 FCFA en décembre 2002 contre 12 000 FCFA en juillet 2003 : variation de - 3 000 FCFA sur la campagne de commercialisation.

graphique 2

Burkina : comparaison de l'évolution théorique et réelle des prix du mil, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Aide à la lecture : le graphique 2 donne l'évolution du prix du mil au Burkina, de 2001 à 2010, pour 3 localités : Ouagadougou, Nouna et Dori.

En haut du graphique, nous avons tracé en pointillé l'évolution théorique des cours (sans lien avec l'échelle des prix) : prix bas à la récolte (en fin d'année), hausse des prix jusqu'à la soudure, chute des cours aux récoltes.

Les flèches verticales représentent la période de récolte.

À **Nouna** le sac de 100 kg de céréales se vendait à 12 500 FCFA en décembre 2002 contre 13 500 FCFA en juillet 2003 soit une variation de + 1 000 FCFA au cours de la campagne.

À **Dori** le sac de 100 kg de céréales se vendait à 18 000 FCFA en décembre 2002 contre 14 500 FCFA en juillet 2003 soit une variation de - 3 500 FCFA.

3. Selon le même procédé d'analyse, sur les mêmes marchés et la même période, on retient que :

Pour la campagne 2003-2004, l'analyse ne confirme pas la courbe théorique. Après la récolte en décembre 2003, la chute se poursuit pour atteindre son niveau le plus bas entre février et avril 2004 suivant les zones, avec des prix inférieurs à 10 000 FCFA.

Pour la campagne 2004-2005, le schéma théorique est respecté, même s'il n'y a pas de baisse de prix aux récoltes ce qui s'explique par les mauvaises récoltes attendues (attaques acridiennes et mauvaise pluviométrie). La pénurie de céréales sur les marchés engendre une hausse inégalée à la soudure, crise alimentaire par disette de grande envergure dans les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest. En juillet 2005, les prix céréaliers ont atteint des records jamais observés : 23 000 FCFA le sac de 100 kg à Ouaga et Nouna et 25 000 FCFA à Dori.

En 2005-2006, les prix chutent aux récoltes, remontent en avril-mai puis baissent légèrement avant de s'écrouler à partir de septembre. La courbe théorique n'est donc pas respectée.

Pour 2006-2007, la courbe théorique n'est pas respectée : les prix remontent légèrement après les récoltes, puis ils stagnent.

Aucune baisse des prix n'est observée aux récoltes fin 2007, c'est un signe d'alerte.

En 2007-2008, l'évolution des prix respecte l'allure de la courbe théorique. Après la stagnation des prix durant les récoltes de fin 2007, les hausses débutent en avril pour atteindre leur niveau le plus élevé en juillet-août-septembre 2008 (pic à 21 000 FCFA le sac de 100 kg à Ouaga, 16 000 FCFA à Nouna et 20 000 FCFA à Dori).

En 2008-2009 : avec les récoltes, les prix chutent. Ils remontent en juillet 2009. Ainsi, malgré deux campagnes consécutives largement excédentaires, les prix de juillet 2009 sont presque au même niveau que ceux de juillet 2008. Le schéma théorique est respecté.

En 2009-2010 : aux récoltes, les prix fléchissent puis remontent légèrement en juillet 2010. L'amplitude de variation est très faible pendant la campagne. La courbe théorique est moyennement respectée.

En conclusion, sur neuf campagnes ●●●

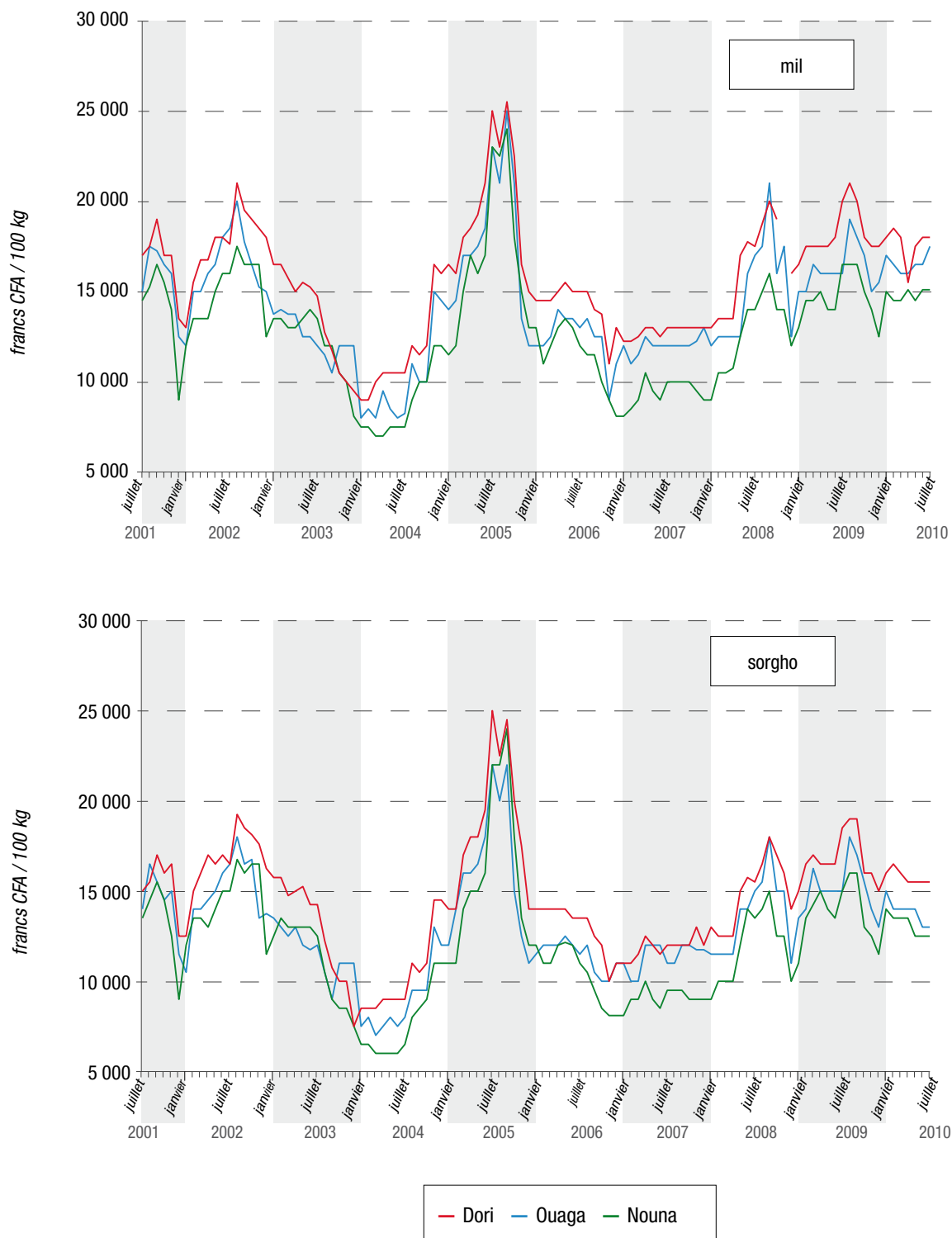
quatre (soit 44 %) suivent nettement le schéma théorique d'évolution des prix,

quatre ne suivent pas le schéma théorique : les prix chutent (2002-2003) ou stagnent (2003-2004, 2005-2006 et 2006-2007),

une est mitigée, 2009-2010, les prix stagnent ou baissent à partir d'avril-mai.

Burkina : comparaison des tendances de l'évolution du prix du mil et du sorgho, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Nous nous intéressons ici aux allures générales des courbes, on constate que :

- l'évolution des prix du mil et du sorgho au Burkina Faso est similaire sur la période,
- le mil est en moyenne légèrement plus cher que le sorgho,
- les prix sont logiquement plus élevés à Dori (zone déficitaire) qu'à Nouna (zone excédentaire)
- les amplitudes sont légèrement différentes en fonction des zones. Par exemple, à Dori, les écarts dans la hausse de prix du mil sont généralement plus importants que ceux du sorgho car le mil est plus demandé en raison des habitudes de consommation.

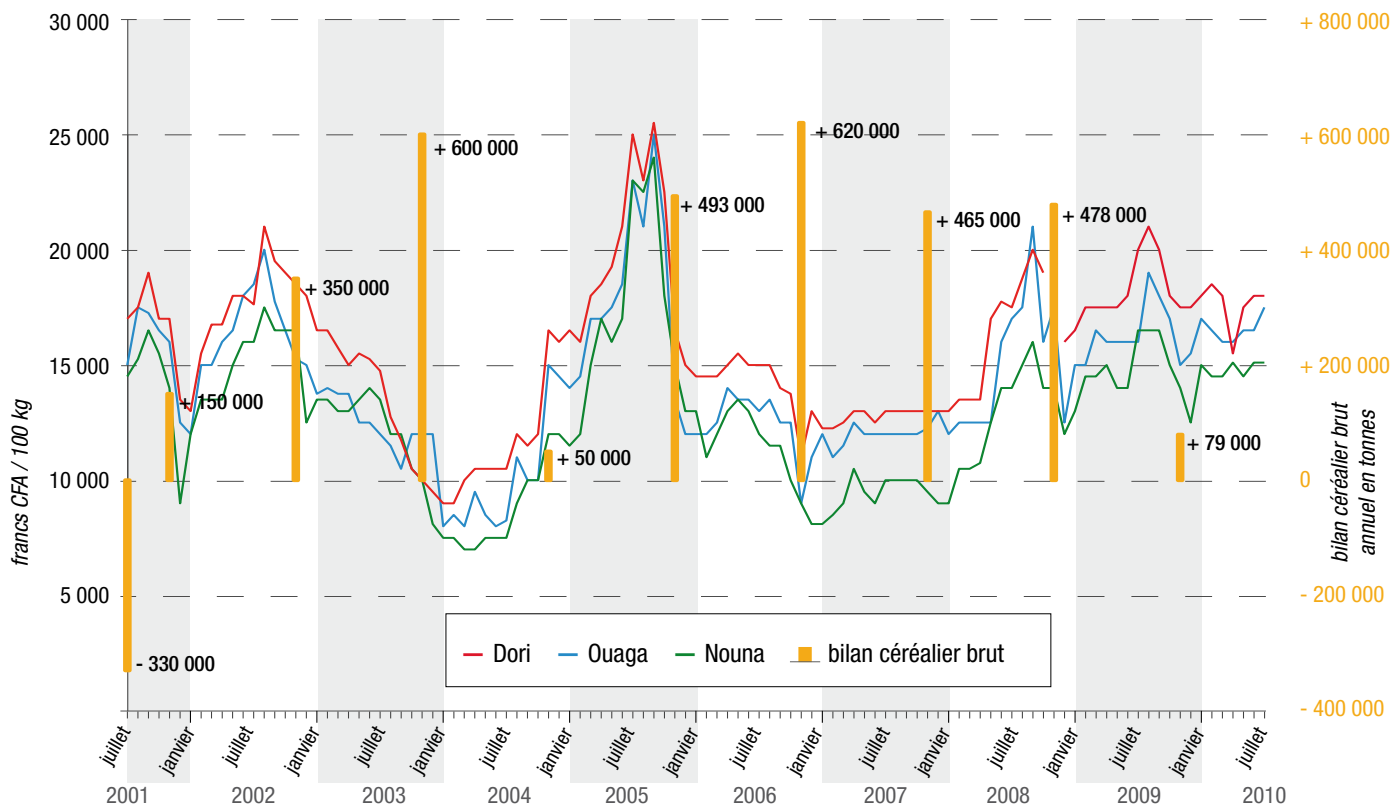
Puisqu'il s'agit de produits agricoles, une des hypothèses voudrait que le déterminant principal de l'évolution des prix soit le volume disponible, donc le bilan céréalier. Ainsi, on s'attendrait à avoir des prix relativement bas en bonne année et des prix élevés en cas de mauvaise récolte.

On rappelle que là aussi, une idée reçue voudrait que la part de céréales commercialisées provienne de l'excédent de production. Superposons ci-dessous la courbe des prix du mil et l'histogramme des bilans céréaliers bruts afin d'en tirer des constats et analyses.

graphique 4

Burkina : comparaison du prix du mil et des bilans céréaliers, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Aide à la lecture : les bilans céréaliers bruts annuels sont représentés par les histogrammes en jaune, et le volume est précisé pour chaque campagne.

Commentaire et analyse ●●●

En comparant l'évolution de la courbe des prix (Ouaga, Nouna, Dori) et les bilans céréaliers, on peut faire les constats suivants :

1. **La campagne 2001-2001** affichait un excédent céréalier brut de + 150 000 tonnes, mais suivait une année déficitaire : les prix ont connu une hausse très sensible. Donc, l'excédent céréalier n'a pas suffi à atténuer la hausses des prix : la demande pour reconstituer les stocks familiaux et institutionnels a été plus importante que l'excédent. **la crise par disette** de 2000-2001 perdure.
2. **La campagne 2002-2003** accusait un excédent céréalier brut important de + 350 000 tonnes. Deux campagnes excédentaires successives ont été nécessaires pour entraîner la chute des cours.
3. **La campagne 2003-2004** a été déclarée excédentaire au Burkina de + 600 000 tonnes. Trois récoltes excédentaires ont entraîné un effondrement des cours. C'est **la crise par pléthore**.
4. **La campagne 2004-2005** était équilibrée (excédent

insignifiant de + 50 000 tonnes). Pourtant, les prix flambent. C'est **la crise par disette**. Pourquoi ? Deux hypothèses qui ont pu se conjuguer :

- a. Le bilan céréalier a pu être surévalué : le bilan brut estime les stocks paysans (sur l'excédent de 600 000 tonnes de l'année précédente). Mais les paysans ont-ils conservé leurs stocks ? N'ont-ils pas été obligés de vendre plus, pour compenser un prix insignifiant et non rémunérateur ? On peut légitimement se poser cette question...
 - b. La sous-production déclarée dans la sous région, notamment au Mali et au Niger, a fait affluer des opérateurs souhaitant acheter au Burkina, entraînant ainsi une tension sur le marché. Les tentatives de fermeture des frontières et les mesures prises par l'État et ses partenaires n'ont pas atténué la hausse des cours. On parle d'une **hausse des prix par contagion**.
5. **En 2005-2006**, l'excédent brut était de + 493 000 tonnes, conjugué aux mesures post-crise mises en œuvre par l'État et les partenaires, les prix ont retrouvé un niveau raisonnable et ont été stables sur la campagne.

6. Pour 2006-2007, le bilan céréalier brut est annoncé excédentaire de + 620 000 tonnes. L'abondance de stocks sur les marchés (deux campagnes excédentaires successives) peut expliquer la stagnation des prix. En zone de production, les cours sont bas, on frôle la crise par pléthore.

7. En 2007-2008 : avec un excédent brut estimé à + 465 000 tonnes, (troisième campagne excédentaire), on aurait pu imaginer un effondrement des cours, alors que ce fut l'inverse : malgré l'excédent de production, l'année 2008 a subit les « émeutes de la faim » résultant d'une **crise mondiale** aux facettes multiples (énergétique, financière et alimentaire). S'il est avéré que la flambée des prix est le résultat d'une contagion des cours céréaliers mondiaux, il est tout aussi vrai que cela a mis à nu la crise du pouvoir d'achat au Sahel.

8. En 2008-2009 : le bilan brut est estimé excédentaire de + 478 000 tonnes. C'est le quatrième excédent significatif consécutif. Pourtant, après la chute des cours aux récoltes, les prix remontent rapidement. La demande est donc forte ce qui tend à démontrer que les paysans, à la recherche de ressources, ont dû vendre en 2008 afin de faire face aux hausses de prix. Ils ont également pu déstocker pour engranger les nouvelles récoltes, leurs capacités de stockage étant faibles. La question de

l'estimation des stocks dans l'élaboration du bilan se pose donc à nouveau.

9. En 2009-2010 : aux récoltes, les prix fléchissent puis remontent légèrement en juillet 2010. L'amplitude de variation est très faible pendant la campagne. Les prix stagnent presque alors que les récoltes n'ont pas été très bonnes : le bilan est quasiment équilibré, et le Niger frontalier est fortement déficitaire. Les mesures de l'État et des partenaires ont permis de contenir une crise annoncée.

En conclusion ●●●

L'évolution de la production a connu quatre phases sur la période de l'étude :

1. **progression continue** sur trois campagnes agricoles successives : 2001-2002 à 2003-2004,
2. **régression brutale** durant la campagne 2004-2005,
3. quatre campagnes agricoles successives **excédentaires** : 2005-2006 à 2008-2009,
4. **chute de production** en 2009-2010.

L'analyse croisée des données renseigne bien sur la corrélation entre l'évolution des prix et des excédents. En effet, si plusieurs campagnes excédentaires se suivent (phase 1 et phase 3), il y a crise par pléthore et les prix chutent (2003, 2004 et 2007).

Cela relève de la simple logique mais cache des explications intéressantes :

– Les capacités de stockage sont trop faibles pour assurer une conservation inter-saisonnière des céréales. Une partie des excédents est alors mise en marché, ce qui accentue la chute des prix (2004 et 2007).

– Les producteurs céréaliers sont des agents économiques ; ils vivent dans une économie monétarisée. Ils peuvent être amenés à vendre plus que leurs excédents pour résoudre des problèmes financiers (besoins incompressibles ou exceptionnels). Donc, à la sortie d'une période de déstockage, ils deviennent des acheteurs nets. Cela augmente la pression sur les prix qui flambent aussitôt (cas de 2005, marquée d'une production déficitaire et de 2008, marquée par une crise mondiale avec hausse des prix).

– Outre la variation de la production céréalère, essentiellement due à la pluviométrie, la fluctuation des prix s'explique par des déterminants secondaires, notamment :

géographiques, avec la position frontalière de certains grands marchés céréaliers, comme Djibasso à la frontière malienne (non loin de Nouna) et Salmossi à la frontière nigérienne (non loin de Dori), qui favorisent les échanges avec les pays voisins du Burkina, potentiellement sources de contagion de la hausse ou de la baisse des prix.

politiques, avec l'interdiction de sortie officielle des céréales, malgré les règles de l'UEMOA, qui affectent les prix surtout lors des récoltes. Il en découle un manque à gagner pour les producteurs.

sociaux, avec les achats locaux massifs par l'État (reconstitution des stocks nationaux), les institutions et les organismes d'aide alimentaire qui influent sur les prix. En général, les prix reviennent rapidement à leur niveau initial, une fois les achats effectués.

économiques, au sens macro, avec la mondialisation et la contagion de crises internationales (fin 2007-2008).

Parole de producteur



« Les acheteurs institutionnels offrent en général des prix intéressants, cela encourage les producteurs à proposer des prix plus élevés et à offrir leurs stocks, même quand la production n'est pas très bonne. En effet, c'est durant les années de déficit et à la campagne suivante que les institutions achètent le plus de stocks ».

« Les campagnes 2003 et 2004 ont entraîné la banqueroute massive de banques de céréales au Burkina, alors qu'elles contribuaient – même modestement – à la régulation des prix ». « La chute des cours en 2003 et 2004 a engendré une forte décapitalisation et une pauvreté rampante ».

« Ce fut aussi le début de l'apogée du coton dans les zones excédentaires où la production a atteint des sommets jamais égalés (700.000 tonnes en 2005-2006), alors que le paysan n'avait plus à manger. Mais ce mirage de « l'or blanc » fut de courte durée puisque le prix a rapidement chuté ».

« L'existence de stocks familiaux au moment des récoltes et les sources de revenus supplémentaires (coton, sésame, arachide, niébé, noix de karité, cheptel, volaille) guident leur décision de vente ou non des céréales. Quand les ventes sont différées dans le temps, cela renchérit les prix ».

Parole de services techniques



« La crise du pouvoir d'achat en 2008 est la face visible de la paupérisation croissante des couches vulnérables de la population, maintes fois révélée par le seuil d'extrême pauvreté dont l'ampleur et la profondeur s'accroissent depuis les réformes économiques. La raison fondamentale se trouve, entre autres, dans l'affaiblissement

continu, depuis une vingtaine d'années, des revenus agricoles après le mirage de la dévaluation du FCFA en janvier 1994 ».

« La crise identitaire ivoirienne avec le retour massif de burkinabè (expulsion de 17 000 Burkinabè en novembre 1999, et de 80 000 en 2001), a également contribué au ralentissement des transferts financiers en faveur du Burkina, ce qui a fragilisé les revenus déjà médiocres ».

« Le stockage (public et privé) est insuffisant, ce qui révèle la faible capacité financière et logistique des opérateurs privées et des OP. Au niveau de la SONAGESS, la faible capacité de stockage inter-saisonnier est avérée et cela ne permet pas de reporter les excédents d'une campagne sur la suivante. En effet, le volume du stock physique est plafonné à 35 000 tonnes, ce qui représente à peine 10% de l'excédent d'une campagne moyenne. De plus en cas de pénurie sur le marché, la lourdeur des procédures de mobilisation du stock national de sécurité ne permet pas une prompt réaction. Les conditions des partenaires financiers sont encore plus draconiennes pour la mobilisation du stock financier qui reste immobilisé depuis plusieurs années ».

MALI : analyse des prix 2001-2010

Comme nous l'avons vu au cours de l'analyse des prix au Burkina, les évolutions sont fonction de multiples facteurs, dont la production.

Évolution du prix du riz au Mali

Ces dernières années, la production annuelle de riz paddy au Mali oscille entre 1 000 000 et 1 300 000 tonnes, notamment grâce à la production de l'Office du Niger, autour de Niono (90 000 ha irrigués). La production céréalière totale moyenne étant de 4 000 000 tonnes, le riz représente donc environ 30 % de la production céréalière nationale et couvre 80 % des besoins nationaux.

Avec l'Initiative riz lancée par l'État (2008), les investissements visant à développer la riziculture ont été nombreux, et les chiffres annoncés ci-dessus évoluent rapidement à la hausse (160 000 ha en cours d'aménagement).

Les importations de riz au Mali tournent aujourd'hui autour de 150 000 tonnes par an.



Bilans céréaliers nationaux bruts

(Données nationales, données CILSS : bilans bruts définitifs ; chiffres diffusés entre février et avril de chaque année.)

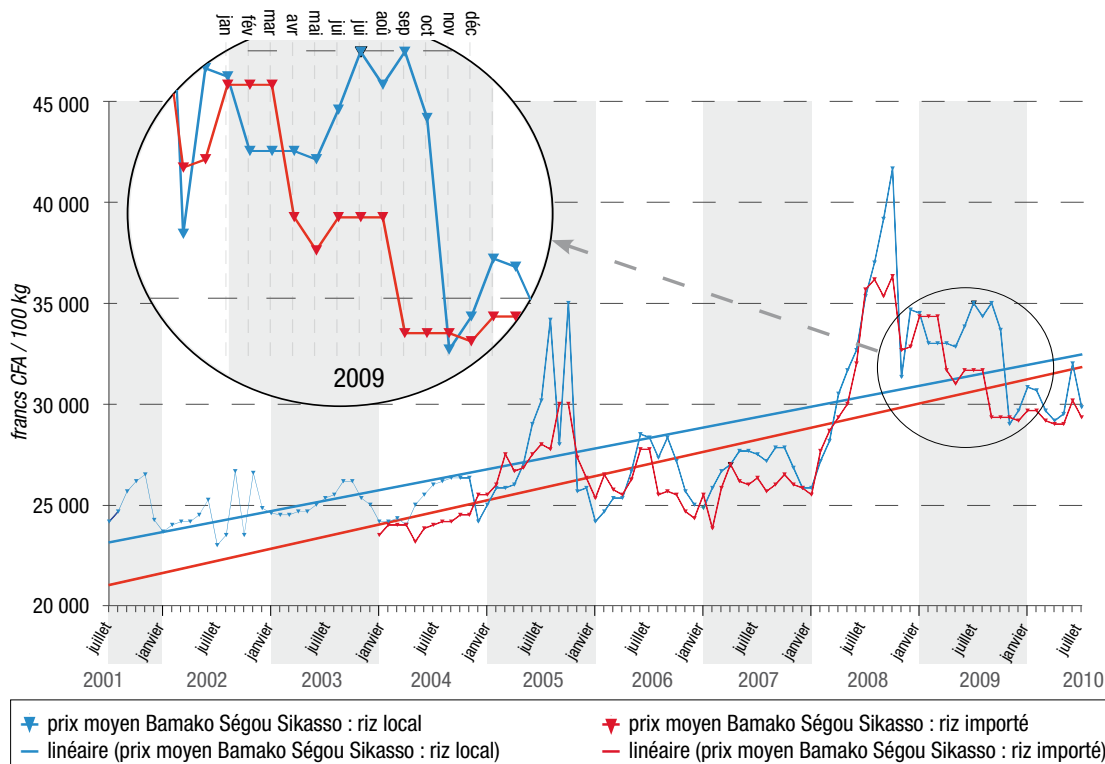
en tonnes	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Mali	- 172 000	+ 62 000	- 442 000	+ 83 000	- 626 000	+ 293 000	+ 330 000	+ 325 000	+ 481 000	+ 500 000

• année déficitaire • année excédentaire à plus de 10 % des besoins nationaux

NB : Afrique Verte International a choisi de raisonner à partir des bilans bruts, sans les estimations du solde import/export (voir fiche AV sur la crise 2005)

graphique 5

Comparaison du prix moyen du riz local et importé au Mali : 2001-2010 (source : Afrique Verte)



On constate que :

- l'évolution globale du prix du riz local et du riz importé (relevé à partir de 2004) est similaire,
- les fluctuations du prix du riz local sont plus importantes (crise 2005, crise 2008 avec inflation sur les carburants et les

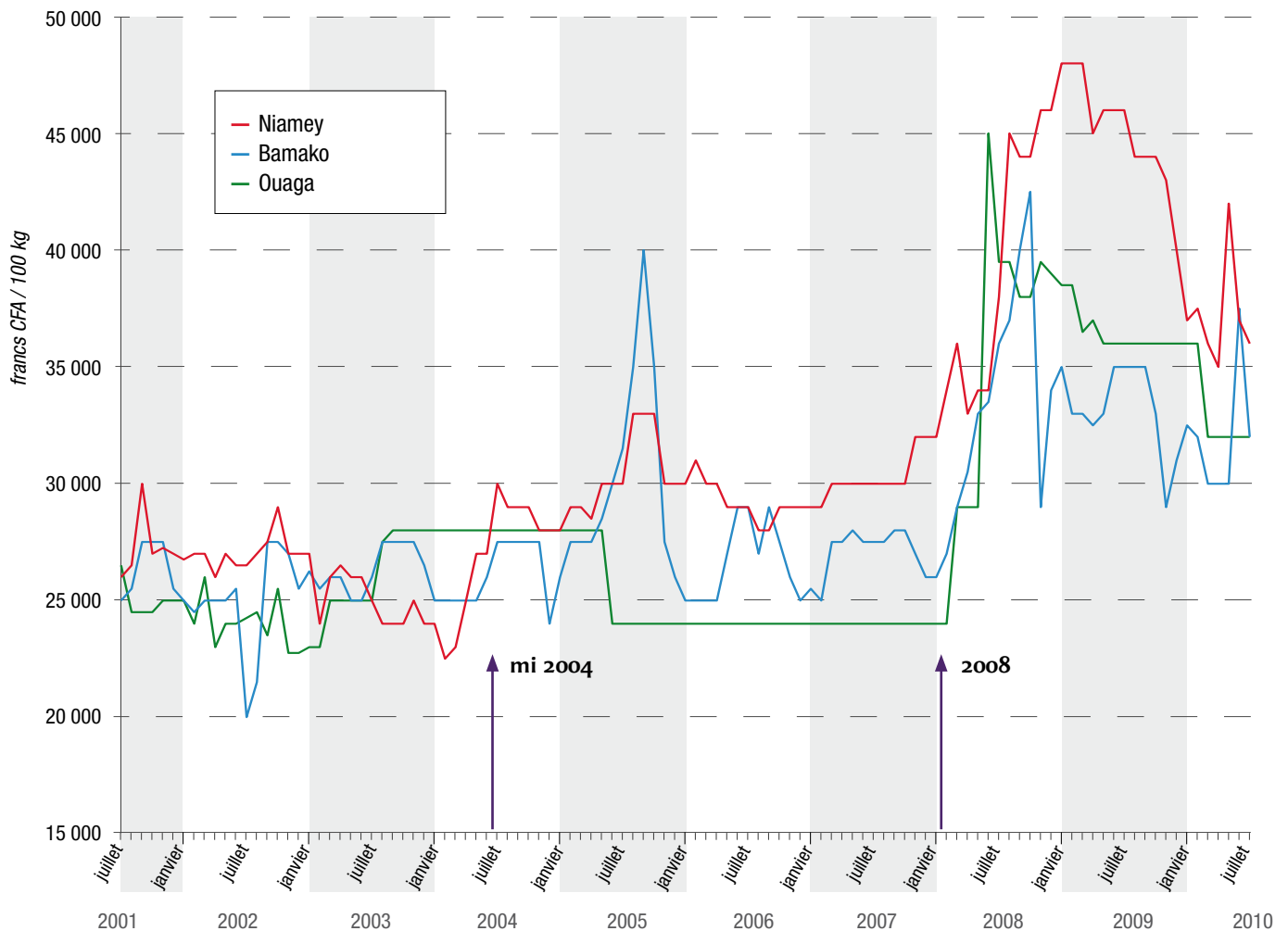
- intrants) que celles observées sur le riz importé,
- l'écart entre les courbes de tendance diminue : la compétitivité du riz local s'améliore, même si le riz importé a été détaxé, en 2003, 2005 et 2009, pour limiter les crises (40 000 tonnes en 2003,

210 000 tonnes détaxées en 2005, puis 400 000 tonnes en 2009 auquel il a été ajouté en fin d'année 79 500 tonnes de riz, en raison de la tension persistante sur le marché). L'impact est visible sur la courbe en 2009 : baisse du prix du riz importé.

graphique 6

Comparaison du prix du riz local au Mali avec le riz importé au Burkina et Niger, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



En comparant le prix des riz dans les 3 capitales, on constate qu'à partir de mi 2004, le riz local du Mali est moins cher que le riz importé au Niger (sauf crise 2005). Cette tendance se confirme au Burkina à partir de 2008.

Cela confirme que le riz local malien devient compétitif sur le marché sous régional.



Parole de producteur

« La hausse des prix des céréales est due à la cherté des intrants agricoles et de la main d'œuvre (notamment pour les cultures irriguées dans les PIV), à la dégradation des terres et leur surexploitation, au coût élevé des transports ».

« La commercialisation est entravée par le non respect des contrats commerciaux (retard dans les livraisons, dans les délais de paiement, qualité des céréales et problèmes de sacherie...) et par les tracasseries douanières, malgré les règles de l'UEMOA ».



Parole de commerçant

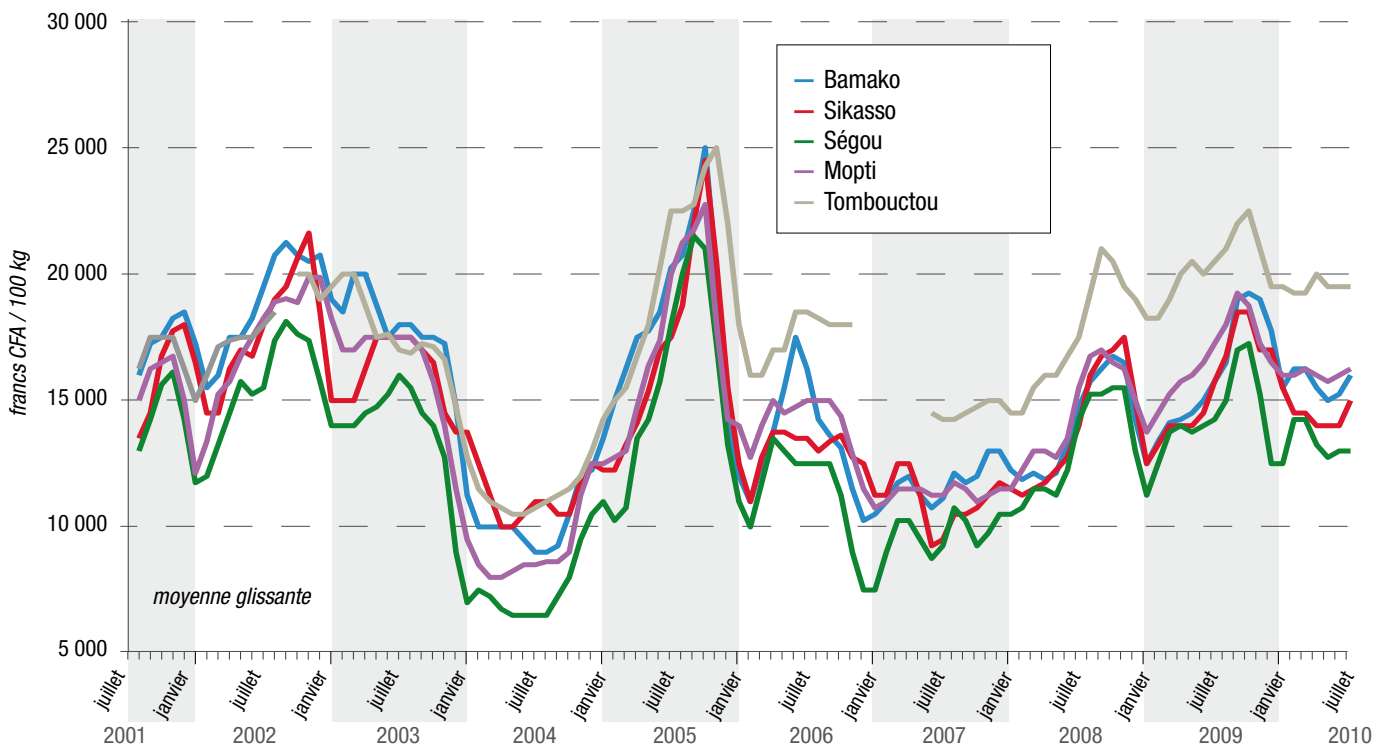
« La hausse des prix s'explique par la production et les décisions politiques, notamment les exportations de céréales. Si des exportations d'ampleur sont autorisées, cela peut accentuer la hausse des prix ».

« Théoriquement, au sein de l'UEMOA, il y a libre circulation des personnes et des biens. Mais, sans que cela ne soit avoué publiquement et officiellement, on constate que des mesures de protectionnisme sont prises, depuis 2006 ».

graphique 7

Évolution du prix du mil dans cinq villes du Mali, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



La courbe des prix du mil au Mali suit globalement les mêmes évolutions que celle du Burkina, elle n'est donc pas analysée dans le détail. Il en est de même pour la courbe du sorgho (graphique 8).

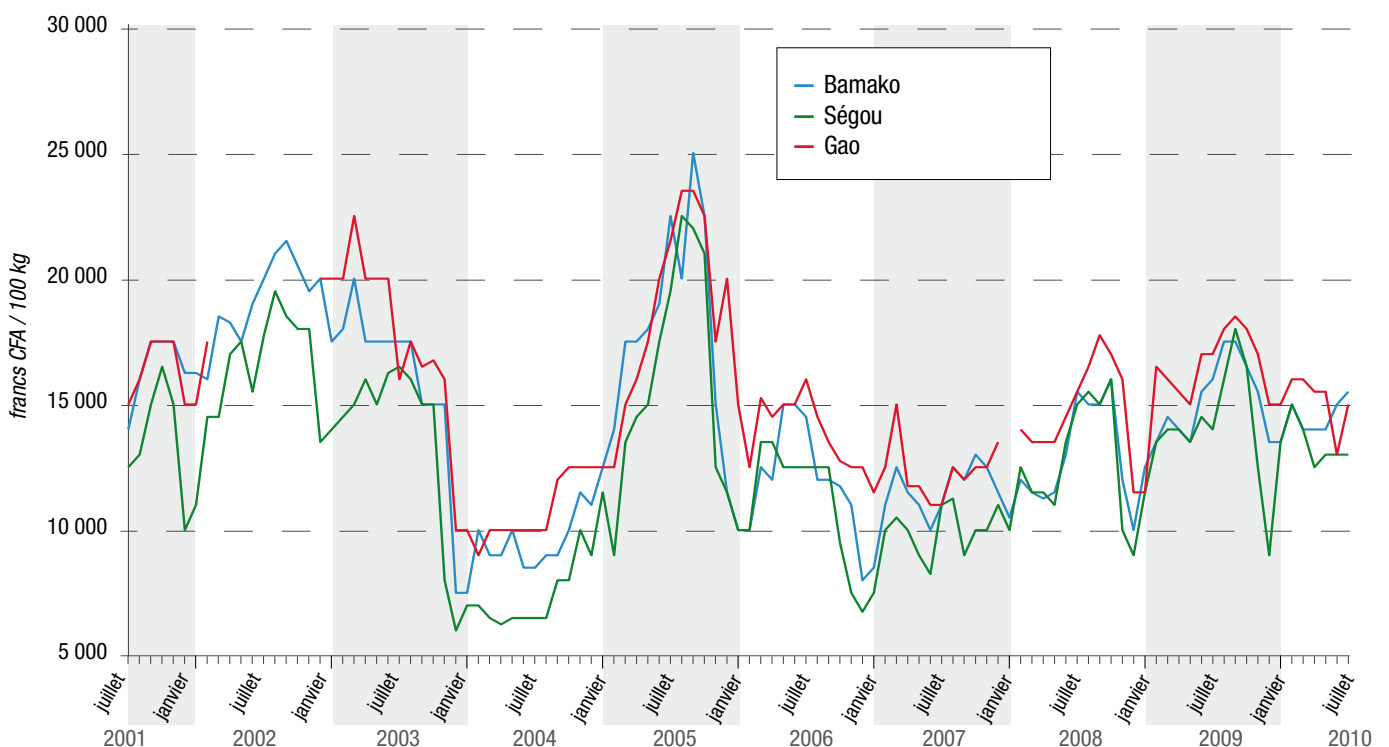
Sur neuf campagnes agricoles :

cinq suivent l'évolution théorique des prix, **trois** ne la suivent pas (2002-2003, 2003-2004 et 2006-2007), **une** est mitigée (2009-2010).

graphique 8

Évolution du prix du sorgho dans trois villes du Mali, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Les faits marquants ayant influencé les marchés des céréales au Mali ●●●

1. Au niveau production :

– deux campagnes déficitaires sur neuf, selon les bilans céréaliers bruts : 2002-2003 et 2004-2005. Notons que la campagne 2000-2001, précédant la période d'étude, était déficitaire.

– succession de cinq campagnes excédentaires (de 2005-2006 à 2009-2010).

2. Au niveau politique :

– la crise ivoirienne qui a débuté en septembre 2002 a eu un impact frappant sur le flux des importations (transitant par le port d'Abidjan) ainsi que sur les exportations de produits comme le bétail et le coton ou sur la gestion des populations rapatriées. Très rapidement, les pays sahéliens enclavés ont développé leurs relations avec les ports de Dakar, Accra, Cotonou ou Lomé, pour compenser².

– en 2003, l'État a mis en œuvre différentes mesures pour limiter la hausse des prix : détaxe du riz importé et distributions gratuites dans les communes en difficulté.

– dès sa création en 2004, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a initié un programme de dotation en céréales pour les 703 communes rurales du Mali : 1^e phase : distribution de 9 146 tonnes de céréales dans 83 communes fin 2004 ; 2^e phase, début 2005 : distributions alimentaires gratuites (1 314 tonnes) aux 101 communes les plus touchées par la crise et dotation de 20 tonnes de céréales à chaque banque céréalière.

– pour lutter contre la crise en pondérant les prix, l'État a décrété une détaxation sur le riz importé, en 2005 et 2009, ainsi que sur d'autres denrées alimentaires.

– l'État confirme son intérêt pour le monde rural en adoptant la Loi d'Orientation Agricole en 2005³.

– l'opération Sanji (pluies provoquées) a été initiée en 2006 par l'État pour faire face aux déficits pluviométriques ; elle s'est poursuivie les cinq années suivantes.

– l'Initiative riz, démarrée en 2008 a été étendue au maïs et au blé en 2009 : c'est une réponse structurelle à la hausse des prix des céréales et à l'hypothèse de la poursuite de cette tendance dans les années à venir. Cette initiative constitue l'élément majeur de la campagne agricole 2008-2009 : principalement orientée sur les subventions en intrants, en équipement et l'appui conseil, l'opération doit permettre une augmentation de production de 50 % par rapport à la campagne précédente. L'initiative doit dégager une production de riz marchand de 1 000 000 de tonnes

Parole de producteur



« La hausse des prix est due à la croissance considérable de la population (50 % au cours des 10 ans passés), à l'existence d'un marché urbain en pleine croissance (particulièrement Bamako), aux insuffisances des politiques d'importation et d'exportation au regard de la fluctuation de l'offre nationale, à l'accès limité au financement de la production et de la commercialisation (taux d'intérêt), à l'augmentation de l'utilisation des intrants agricoles, aux biocarburants et à l'instabilité de l'économie mondiale ».

« La commercialisation est entravée par les rétentions de stocks et par le faible niveau des stocks disponibles dans les zones excédentaires – malgré des excédents annoncés parfois énormes – par le manque de moyens financiers pour constituer des stocks plus importants lors des transactions, et par le coût élevé des transports ».

Parole de commerçant



« À l'intérieur du pays, c'est le problème des frais de transport (carburant) et de l'état du réseau routier. Le pesage routier est un phénomène nouveau qui engendre énormément de difficultés au niveau du transport et qui grève les coûts ».

– assurant ainsi la couverture des besoins du pays – et dégager un excédent commercialisable de riz de 100 000 tonnes.

3. Au niveau économique :

– fin 2001, le marché malien est devenu une source d'approvisionnement pour les pays frontaliers, ce qui a tiré les prix vers le haut : de novembre 2001 à janvier 2002, plus de 11 000 tonnes de céréales ont été exportées (source OMA).

– en 2008, crise mondiale avec hausse généralisée du prix des denrées alimentaires, du cours du pétrole, des matières premières, des intrants agricoles... qui a rendu de plus en plus difficile l'accès aux intrants et le règlement des frais d'approche.

4. Au niveau social :

– quasiment chaque année, les achats institutionnels pour la reconstitution des stocks entraînent une tension plus ou moins fugace sur le marché.

– la capacité plus affirmée des OP à tirer le maximum de profit de la commercialisation : grâce aux informations commerciales, aux formations et à l'accès aux crédits, certaines OP ont appris à échelonner les ventes pour profiter des hausses des prix.

– l'intérêt d'institutions pour développer le marché local : exemple du Purchase for progress (P4P) du PAM qui favorise l'achat auprès des OP pour l'écoulement de leurs stocks.

Les acteurs maliens concluent ●●●

Parole de producteur



« L'État joue pleinement son rôle de réglementation et d'arbitrage en matière de commerce de céréales. Mais l'OPAM doit développer son pouvoir de régulation du marché par une plus grande capacité d'achat et de vente au bon moment (achats pendant les périodes de grande production, par le retrait d'un excédent sur le marché et par la mise en marché en période de crise pour faire baisser les prix) ».

Parole de commerçant



« Pour limiter les fluctuations de prix, les OP proposent d'organiser un cadre de concertation entre producteurs, gestionnaires de banques de céréales et commerçants céréaliers. Les achats groupés pour les OP des zones déficitaires doivent être encouragés, donc il faut développer les outils pour accéder à des financements adaptés à la commercialisation. L'État doit réguler le marché céréalier en cas de hausse de prix ».

2- Voir Fiche d'Afrique Verte 2002 : « Conséquences de la crise ivoirienne sur les pays sahéliens enclavés »

3- Voir partie sur les politiques agricoles, page 5

NIGER : analyse des prix 2001-2010 ● ● ●

Au Niger, l'étude porte sur six marchés régionaux : Agadez, Dosso, Maradi, Niamey, Tillabéry et Zinder.

Agadez : Zone à vocation pastorale, les activités agricoles se limitent essentiellement au maraîchage. Les céréales consommées dans la région viennent de la zone sud du pays mais aussi des pays limitrophes au Nord, notamment l'Algérie. Le marché d'Agadez est un **marché de consommation**.

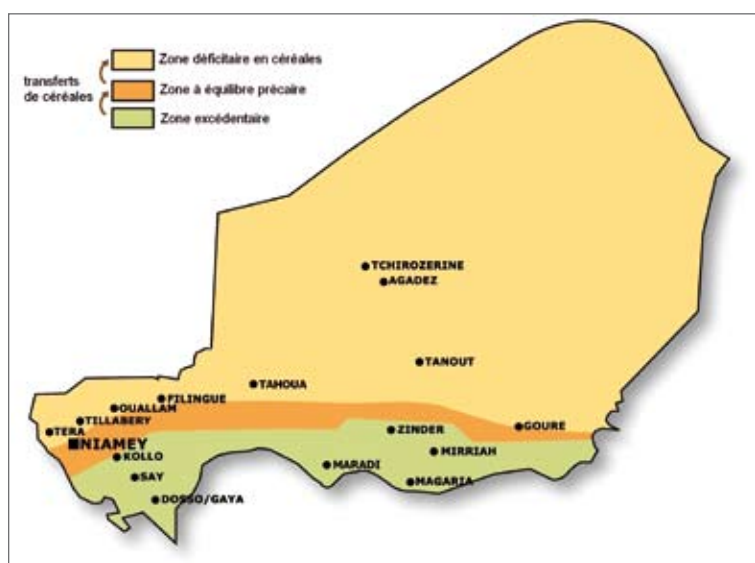
Dosso : Une des principales régions agricoles du pays. La région est généralement excédentaire. Du fait de sa position géographique dans la région et par rapport à la capitale Niamey, le marché de Dosso est à la fois un **marché de consommation mais aussi de collecte secondaire**.

Maradi : La région fait partie des bassins céréaliers du Niger par l'importance de sa production locale et l'existence de circuits commerciaux avec le Nigéria voisin. Le marché de Maradi est un **marché de collecte secondaire** où s'approvisionnement les opérateurs de Niamey, de Tahoua et d'Agadez.

Niamey : Zone urbaine à vocation commerciale et administrative, Niamey se positionne comme un important **marché de consommation** pour la communauté urbaine de Niamey mais c'est aussi un **marché de collecte** pour les six départements de la région de Tillabéry, notamment ceux du nord.

Tillabéry : La région se place au premier rang pour la production de riz. Pour les cultures sèches (mil, sorgho), la zone est à équilibre précaire (les bonnes campagnes alternent avec les mauvaises). Le marché du chef lieu de la région est plutôt un **marché de consommation**. Il se démarque des marchés des autres régions par la forte présence du riz local sous forme étuvé ou riz blanc.

Zinder : Le marché de Zinder présente les mêmes caractéristiques que celui de Maradi. La région est globalement excédentaire. Ce marché qui approvisionne régulièrement la région d'Agadez, est aussi très lié à celui de Kano au Nigéria.



Analyse de l'évolution des prix ● ● ●

À la lumière des courbes du graphique 9, on remarque une variation saisonnière entre la période de récolte et la période de soudure, au cours de six campagnes sur neuf. Toutefois, cette variation est plus significative sur trois campagnes : 2001-2002, 2004-2005 et 2007-2008. Les amplitudes saisonnières les plus importantes ont été enregistrées entre octobre 2004 et août 2005 avec un taux de variation de 147 % sur le mil à Maradi.

En comparant avec les résultats de la campagne, on remarque que 2001-2002 et 2004-2005 avaient enregistré des bilans bruts déficitaires. Par contre, l'évolution significative au cours de la campagne 2007-2008 a été influencée par la hausse mondiale des prix alimentaires et des matières premières).

Aussi, on remarque que sur 3 autres campagnes : 2002-2003, 2005-2006 et 2006-2007, l'évolution des prix entre la période de récolte et de soudure est à la stagnation, si elle n'est pas négative.

Bilans céréaliers (BC) des dix dernières campagnes agricoles au Niger

(sources Direction des statistiques - Ministère du développement agricole).

en tonnes	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Besoins alimentaires	2 500 000	2 700 000	2 786 000	3 000 000	3 000 000	3 081 776	3 251 000	3 353 201	3 586 242	3 428 686
Production disponible	2 000 000	2 700 000	2 965 000	3 196 000	2 550 000	3 102 888	3 475 000	3 353 424	4 019 108	3 174 750
BC brut	- 516 360	- 5 400	+ 179 000	+ 196 000	- 450 000	+ 21 112	+ 225 000	+ 101 000	+ 433 000	- 254 000
BC net	- 163 000	+ 254 500	+ 389 500	+ 464 000	- 223 000	NC	+ 455 000	+ 303 000	+ 751 000	+ 37 000

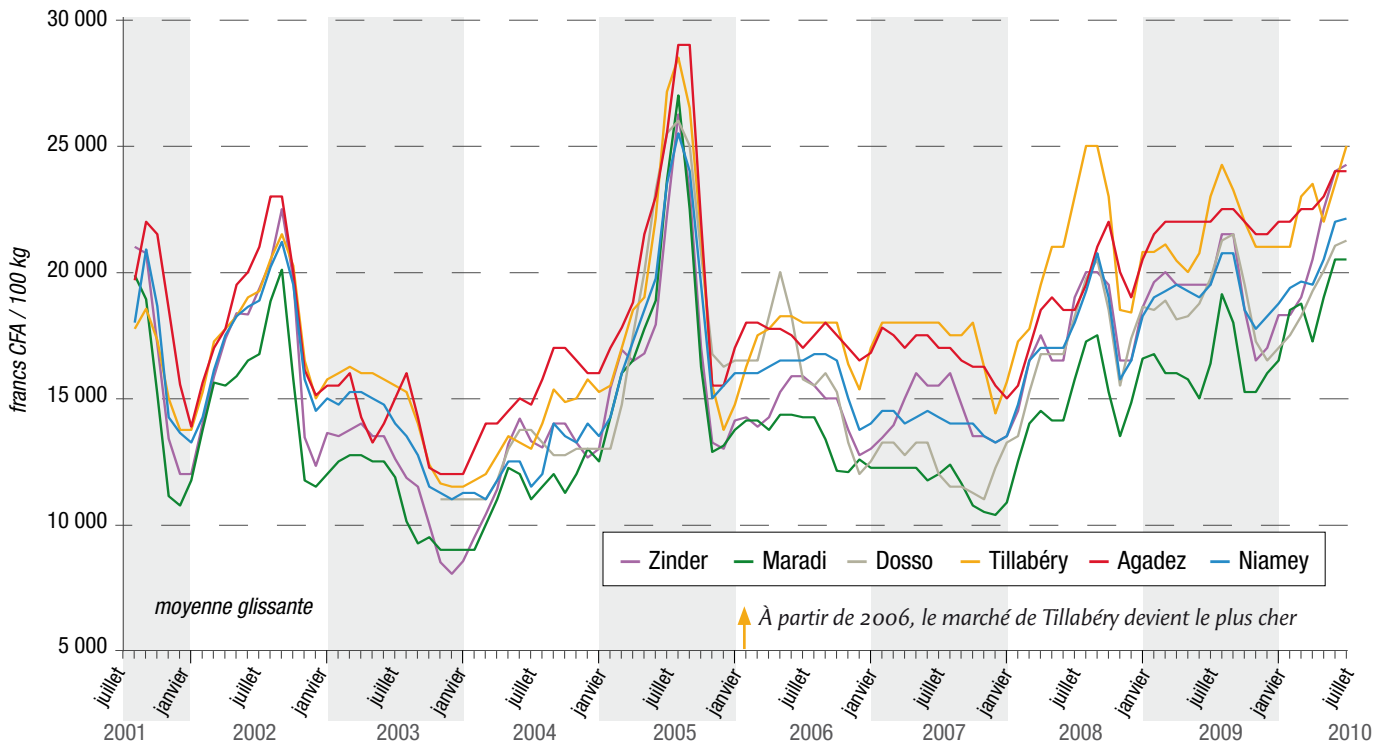
● bilans bruts déficitaires

● bilan brut excédentaire à plus de 10 % des besoins nationaux

graphique 9

Évolution du prix du mil dans six villes du Niger, 2001-2010

(source : Afrique Verte)

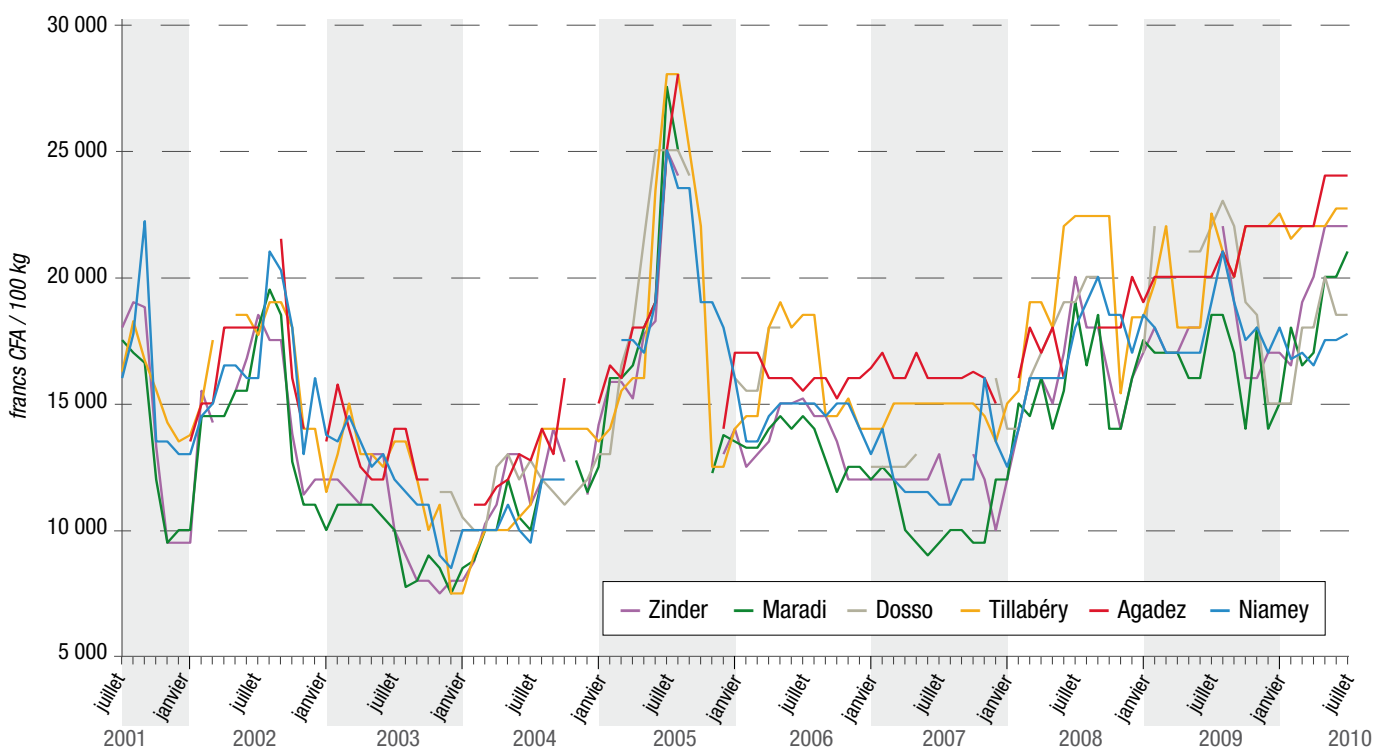


Sur neuf campagnes agricoles, seulement trois (soit 33 % des cas) suivent nettement le « schéma théorique » d'évolution saisonnière des prix : 2001-2002, 2004-2005 et 2007-2008.

graphique 10

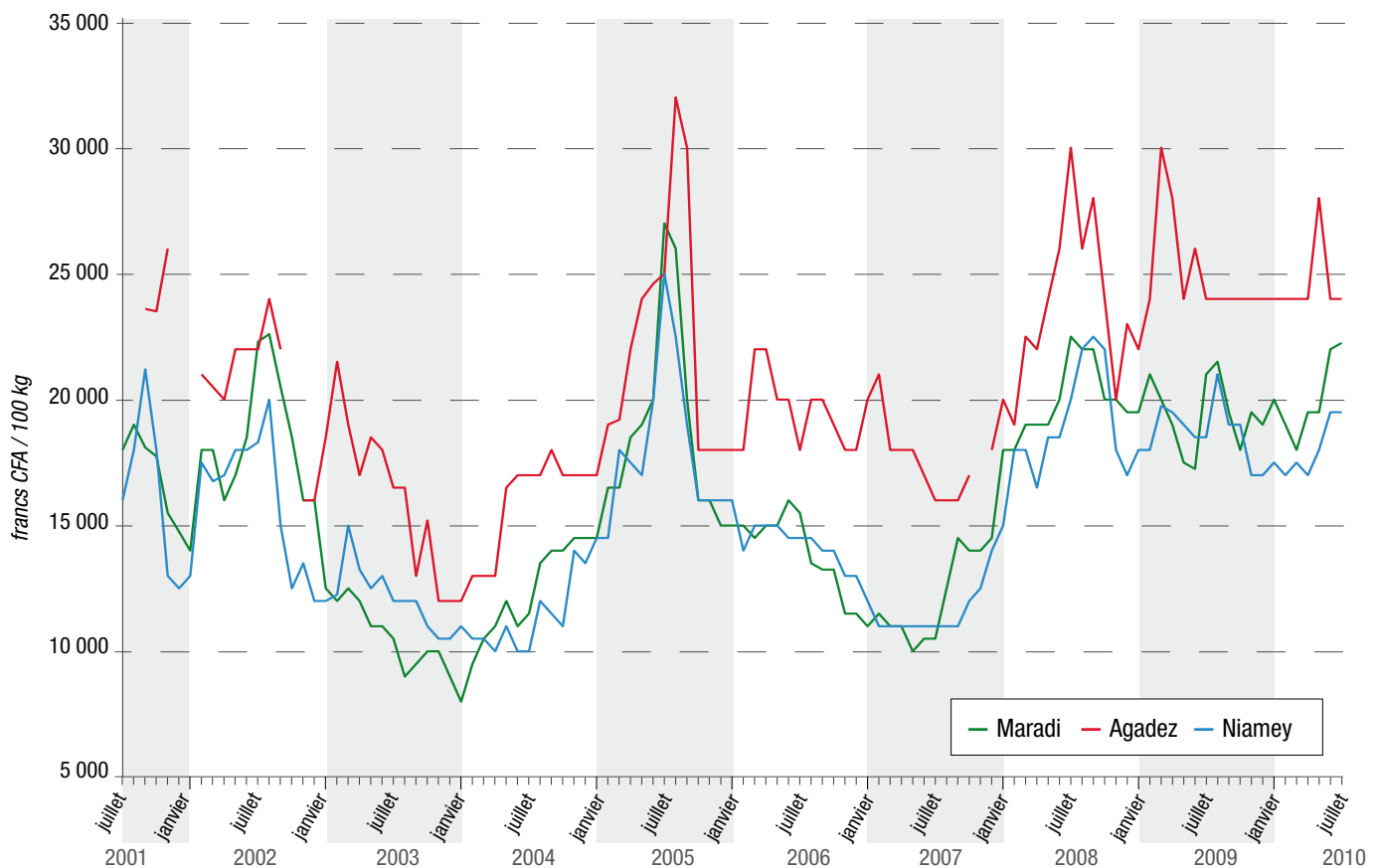
Évolution du prix du sorgho dans six villes du Niger, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Évolution du prix du maïs dans trois villes du Niger, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Variation inter-annuelle ●●●

La variation inter annuelle des prix indique que les plus bas prix ont été enregistrés fin 2003 (BC brut : + 179 000 tonnes), début 2004 (BC brut : + 196 000 tonnes), tandis que les prix les plus élevés ont été observés en 2005 (BC brut : - 450 000 tonnes), puis entre fin 2008 (BC brut : + 101 000 tonnes) et 2010.

La forte hausse des prix en 2005 était liée à un problème de pénurie sur les marchés nationaux et même sous régionaux. Pour y faire face, les ménages ruraux et les partenaires au développement ont substitué le riz, dont le prix n'avait pas encore augmenté, au mil.

Depuis janvier 2008, les prix se maintiennent à un niveau relativement élevé et ce, malgré les importants excédents bruts enregistrés après les campagnes 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. La hausse des prix sur le marché international s'est donc répercutée sur les prix domestiques.

Variation spatiale ●●●

L'analyse de l'évolution des prix par région fait ressortir que de 2001 à 2006 le marché d'Agadez était le plus cher. Il était suivi de Tillabéry qui malgré son caractère agricole, affiche fréquemment depuis fin 2006, des prix plus élevés qu'Agadez. En effet, Agadez bénéficie d'un circuit d'échange avec l'Algérie d'où elle importe du riz et des pâtes alimentaires qui ont permis de contenir la demande en céréales locales.

En général sur la période d'étude, le marché de Maradi confirme sa position de marché de collecte en affichant les prix les plus bas par rapport aux autres régions. Il est suivi de Zinder jusqu'en fin 2006, date à partir de laquelle, Dosso se positionne au 2ème rang des marchés les moins chers.

Globalement les prix des trois marchés (Maradi, Zinder et Dosso) confirment leur position de marché de collecte. Niamey, la capitale, qui bénéficie de l'afflux de stocks à partir de Maradi, du Burkina Faso et du Mali, affiche des prix nettement inférieurs à ceux de Tillabéry.

L'évolution du prix du sorgho au Niger (graphique 10) est très similaire à celle du mil (graphique 9), même si le sorgho est légèrement moins cher. En ce qui concerne le maïs importé (du Bénin notamment), l'évolution globale des cours est similaire (graphique 11). On note que le marché d'Agadez est nettement plus cher, ce qui montre bien l'impact des coûts de transport.

Analyse de l'offre et de la demande ●●●

L'offre en céréales : les céréales produites au Niger sont dans une grande proportion constituées du mil et du sorgho, base de l'alimentation des populations. Elles sont cultivées sur plus de 9 000 000 ha par an. L'offre régulière provient la production nationale qui fluctue au gré des campagnes. Après le mil et le sorgho, vient ensuite le riz, cultivé sur 14 000 ha, et le maïs pour seulement 1 500 ha d'emblavure. Ces deux dernières céréales sont donc en grande partie importées.

La demande en céréales : Au Niger, la demande des céréales varie au rythme de l'évolution démographique, car elle est constituée essentiellement de la consommation humaine. La demande ne s'est pas diversifiée, toutefois, on enregistre de légères modifications dans les habitudes alimentaires, notamment l'importance croissante de la consommation du maïs, alors que sa production est restée marginale. La demande de l'industrie agro-alimentaire reste faible, notamment pour le mil et le sorgho. Seul le riz paddy des périmètres irrigués fait

l'objet d'une transformation industrielle. Le système d'élevage au Niger est resté majoritairement extensif et la demande céréalière pour l'alimentation animale est quasiment nulle.

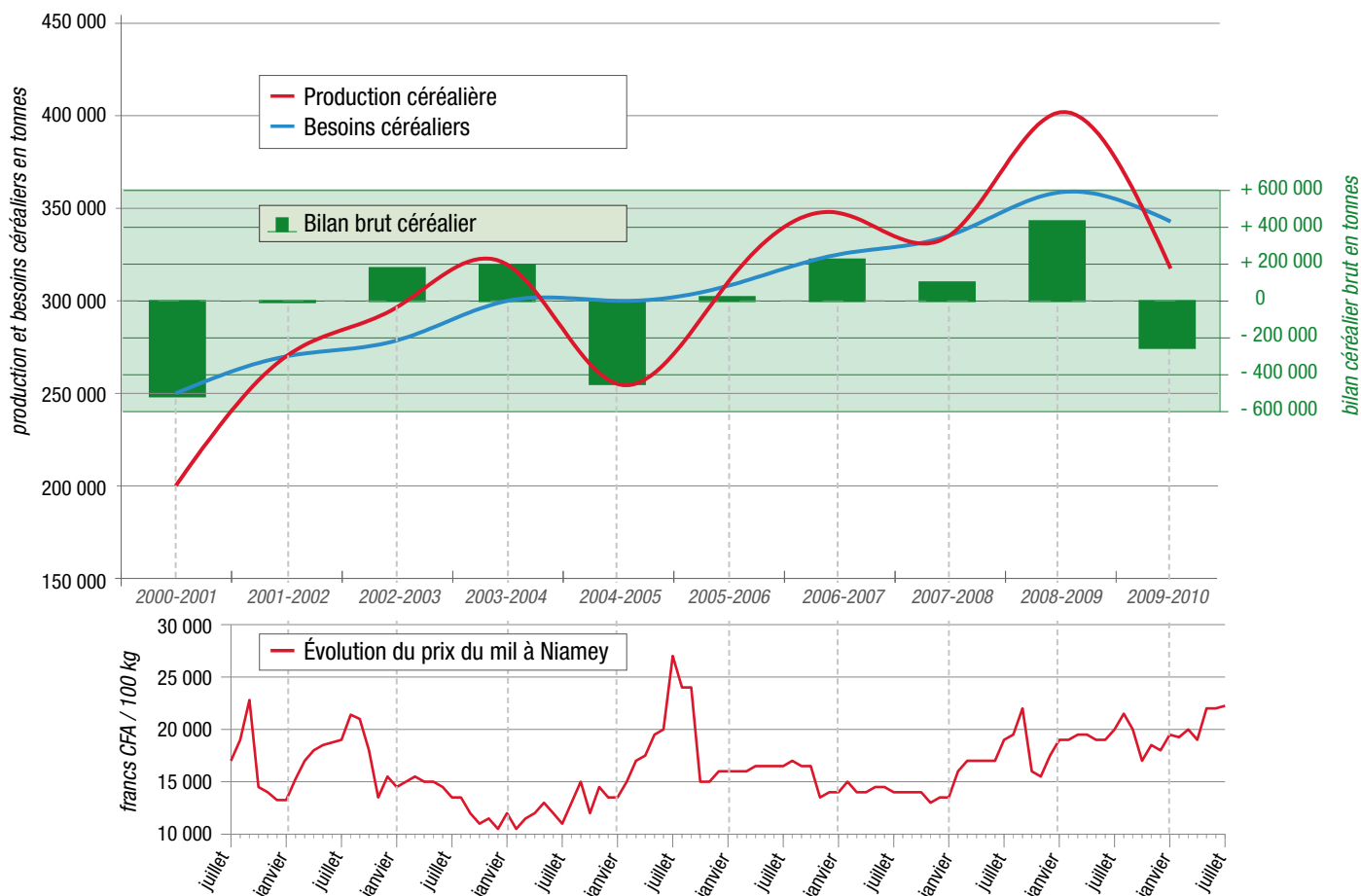
Pour analyser l'évolution des prix sur le marché national, le bilan céréalier brut nous semble significatif car l'offre des principales céréales (mil et sorgho) dépend plus de la production nationale que du solde import/export. En effet, les importations ne sont opérées massivement qu'en année de crise et les

exportations sont difficiles à mesurer, notamment vers le Nigeria car de nombreuses transactions passent par des canaux plus ou moins informels⁴.

Un bilan céréalier brut largement déficitaire présage d'une crise alimentaire dans les mois qui suivent (cas des campagnes 2000-2001, 2004-2005 et 2009-2010). Lorsqu'il est largement excédentaire, cela pose un défi pour l'écoulement de l'excédent et la rémunération du paysan.

graphique 12

Comparaison du Bilan céréalier national brut au Niger (production/besoin) et de l'évolution du prix du mil à Niamey, 2001-2010 (source : Afrique Verte)



Tel qu'il apparaît sur le graphique 12, les besoins alimentaires sont en évolution constante alors que la production disponible fluctue d'une année à une autre. La légère inflexion de la courbe des besoins en 2009-2010 résulte de la diminution des stocks estimés par rapport aux calculs des campagnes précédentes et non d'une diminution de la consommation humaine. En effet, les stocks figurant aux bilans céréaliers ont été estimés à 260 000 tonnes en 2008-2009 et ils n'ont été évalués en 2009-2010 qu'à 32 500 tonnes, soit une baisse de 227 500 tonnes. Sur la même période, la demande humaine a augmenté de 161 750 tonnes en passant de 2 865 900 tonnes en 2008-2009 à 3 027 650 tonnes en 2009-2010, d'où une baisse nette de 65 750 tonnes.

Il apparaît bien sur le graphique 12 que :

Les 3 crises de sous-production ont entraîné une hausse des prix (2002, 2005 et 2010) : ce sont des **crises par disette**. La hausse des prix en 2010 n'a pas été aussi spectaculaire qu'en 2002 ou 2005, ce qui montre que les mesures prises, notamment dans le cadre du plan de contingence, ont eu des impacts. Alors que la crise de 2005 a été amplifiée par une faible disponibilité des céréales sur les marchés sahéliens (commande de sorgho jusqu'en Inde par la CCA), celle de 2010 a été accentuée par la

pauvreté : l'élevage qui est la deuxième mamelle de l'économie a été également durement frappé à cause du déficit fourrager.

En 2005-2006, alors que la production était équilibrée, le maintien des prix s'explique par les très nombreuses interventions de l'Etat, des partenaires au développement et des institutions internationales, des projets et ONG (distributions de vivres gratuites ou à prix social, vivres contre travail ou contre argent, stocks plus ou moins subventionnés...)

La succession d'années excédentaires entraîne une chute des cours (2002-2003 ; 2003-2004 puis 2006-2007 succédant à 2005-2006 équilibrée) : ce sont des **crises par pléthore**. La commercialisation des excédents pose problème ; le producteur n'est plus rémunéré.

La hausse des prix en 2007-2008 (bilan excédentaire) s'explique par la crise mondiale (hausse du prix des céréales sur le marché mondial) qui a perduré en 2008-2009 (crise généralisée avec hausse des matières premières) : ce sont des **crises par contagion**.

4- voir Fiche d'Afrique Verte « 2005 : crise au Niger ? »

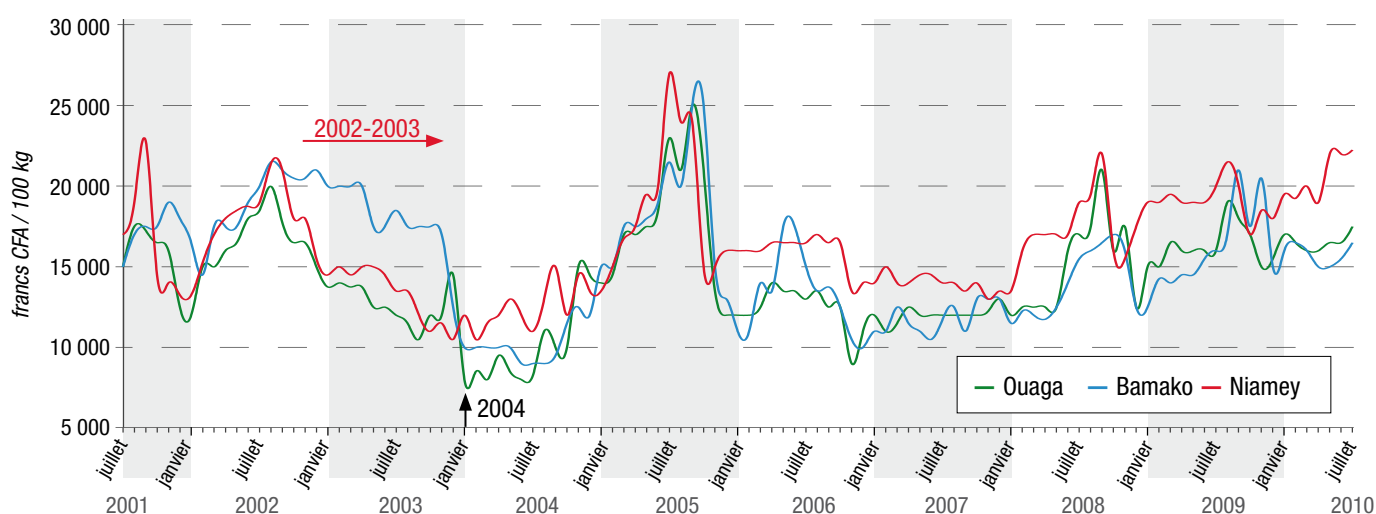
4. Un marché céréalier sous régional, sensible aux chocs mondiaux

Observons déjà les tendances...

graphique 13

Comparaison du prix du mil dans les trois capitales, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



On constate que, dans les 3 capitales, l'évolution du prix du mil est extrêmement similaire, alors que les bilans céréaliers nationaux ont été relativement contrastés sur la période, au sein des 3 pays.

Bilans céréaliers nationaux bruts

(Données nationales, données CILSS : bilans bruts définitifs ; chiffres diffusés entre février et avril de chaque année.)

en tonnes	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Burkina	- 330 000	+ 150 000	+ 350 000	+ 600 000	+ 50 000	+ 493 000	+ 620 000	+ 465 000	+ 478 000	+ 79 000
Mali	- 172 000	+ 62 000	- 442 000	+ 83 000	- 625 000	+ 293 000	+ 330 000	+ 325 000	+ 481 000	+ 500 000
Niger	- 516 360	- 5 400	+ 179 000	+ 196 000	- 450 000	+ 21 000	+ 225 000	+ 101 000	+ 433 000	- 254 000

• années déficitaires

• années excédentaires : excédent supérieur à plus de 10 % des besoins

NB : Afrique Verte International a choisi de raisonner à partir des bilans bruts.

Avant janvier 2004, le mil est souvent le plus cher à Bamako, alors qu'à partir de janvier 2004, le prix du mil est quasi systématiquement plus cher à Niamey.

En 2002-2003, le bilan brut du Burkina était fortement excédentaire, celui du Mali très déficitaire et celui du Niger légèrement excédentaire.

Malgré des productions très contrastées, les prix du mil ont largement chuté dans les 3 pays ; il y a donc mouvements de céréales entre les pays.

La campagne suivante, alors que le Mali annonce un faible excédent, les prix poursuivent leur chute, générant une crise par pléthore.

En 2007-2008 et en 2008-2009, les 3 pays ont obtenu de très bonnes productions. Les bilans céréaliers bruts sont largement excédentaires.

Les cours du mil ont pourtant connu des hausses importantes, influencées par l'inflation au niveau mondial, notamment par la flambée des matières premières.

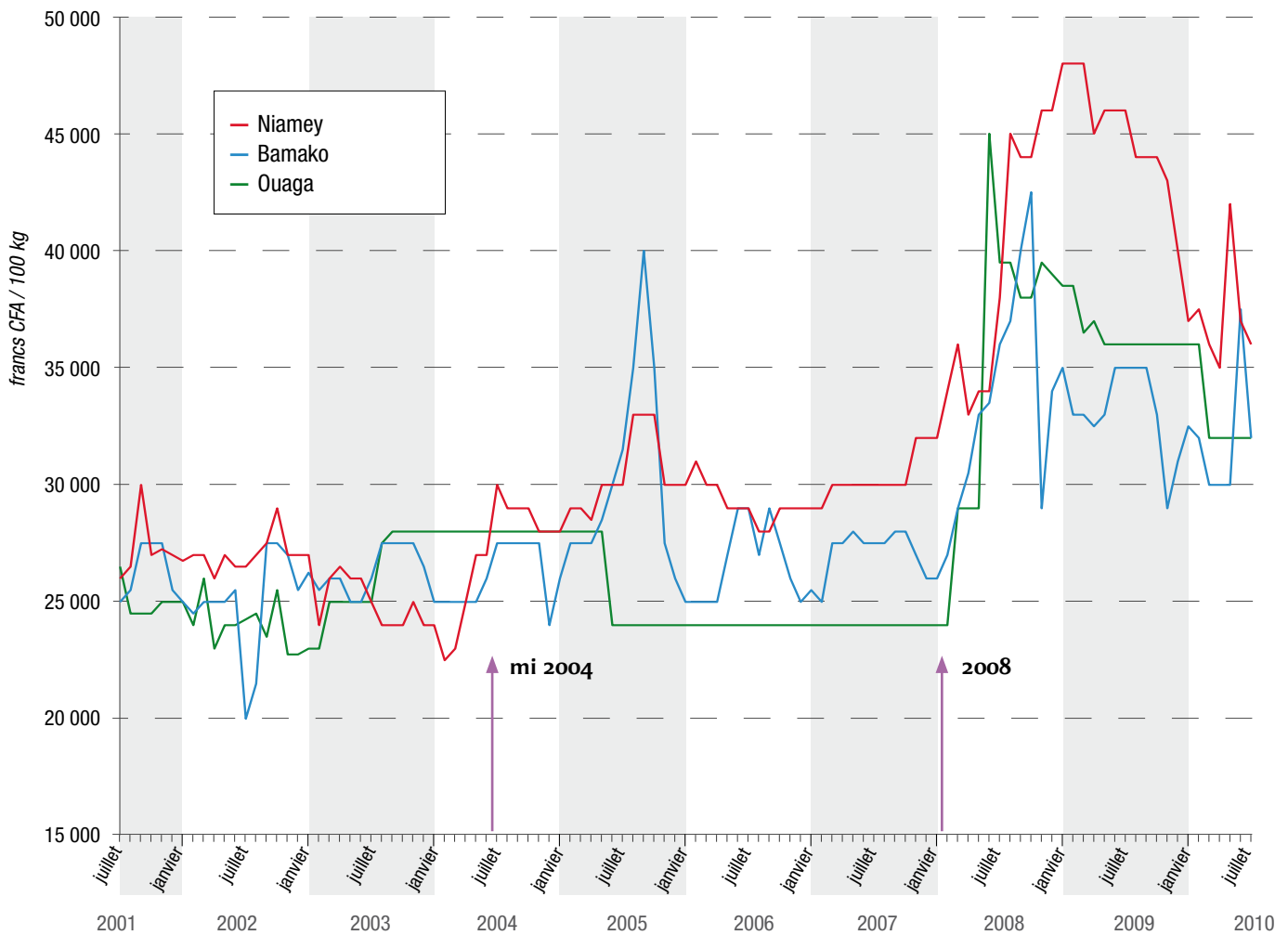
Le caractère sous régional du marché céréalier ne fait pas de doute.

Le marché sous régional des céréales locales est influencé par le contexte mondial.

graphique 14

Comparaison du prix du riz local au Mali avec le riz importé au Burkina et Niger, 2001-2010

(source : Afrique Verte)



Le marché le plus cher sur la période est Niamey.

Avant la crise de 2005, le prix du riz était relativement stable et similaire dans les 3 pays. Il a fortement fluctué :

- lors de la crise sous régionale de 2005, notamment le riz local au Mali et dans une moindre mesure le riz importé au Niger,
- puis à partir de 2008 (crise mondiale avec hausses généralisée des prix) : fortes fluctuations dans les 3 pays, sur le riz local au Mali ou importé au Niger et Burkina.
- on constate que le riz local au Mali, à partir de 2008, gagne en compétitivité par rapport au riz importé au Niger et au Burkina.

Le riz local au Mali a gagné en compétitivité avec la crise internationale.

5. Point de vue sur le warrantage au Niger

Objet de ce point d'étude : à partir des données collectées sur les prix et à partir des remarques des opérateurs, quelles conclusions pouvons-nous en tirer par rapport au warrantage ? Nous avons choisi d'étudier le cas du mil au Niger car c'est le pays qui utilise le plus ce mécanisme.

Nous avons vu dans l'étude que :

La variation saisonnière théorique des prix n'est nettement respectée qu'une fois sur deux, en moyenne, sur les 9 campagnes dans les trois pays,

Les opérateurs, OP ou commerçants, se plaignent de problèmes de stockage et de difficultés d'accès aux financements, entravant la production ou la commercialisation des céréales.

Le warrantage : une alternative pour les OP dans la commercialisation de leurs produits ? ●●●

La commercialisation est par définition « l'ensemble des opérations qui commencent de la sortie du produit de l'exploitation, à la mise à disposition du consommateur ». Elle inclut donc la collecte, la distribution et la vente.

Comme déjà indiqué, la libéralisation du marché céréalier a été opérée sans préparation préalable des OP qui n'ont pas pu occuper une place prépondérante au sein de la filière, notamment au niveau de la commercialisation. Aujourd'hui, on trouve tout au long de la chaîne de commercialisation des produits agricoles, différentes formes de négoce dont certaines sont jugées usurières pour les OP.

Pourquoi les producteurs ont-ils des difficultés à commercialiser leurs produits ? ●●●

Il est difficile de répondre à cette question. Néanmoins, on peut tenter de comprendre en présentant les principales caractéristiques du marché céréalier sahélien qui font sa complexité.

La saisonnalité des produits agricoles

La commercialisation des produits agricoles est liée au cycle de production agricole, lui-même lié à la saison des pluies. Au Niger le cycle de production des céréales sèches s'étale généralement de mai à septembre. En conséquence, la campagne de commercialisation démarre couramment en octobre.

Le cycle de commercialisation est subdivisé en deux grandes sous-périodes :

La période de **collecte** auprès des producteurs, d'octobre à décembre,

La période de **soudure** (ou période de mise en marché par les commerçants et organismes de stockage), de mai à août.

L'atomicité de l'offre

L'offre des produits agricoles en général et celle des céréales au Sahel en particulier, est atomisée : on dénombre une multitude

de petits producteurs auprès desquels la collecte primaire est réalisée, sans qu'aucun producteur, pris isolément, ne puisse avoir une influence quelconque sur les prix. Ce caractère atomique de l'offre fragilise les producteurs dans la négociation, surtout lorsqu'ils ne sont pas organisés au sein de structures ayant un poids économique.

Une demande moléculaire

Contrairement à l'offre, la demande en céréales locales est moléculaire. Le nombre d'intervenants est relativement faible et la présence ou le retrait de certains d'entre eux (grands commerçants céréaliers, État, Institutions internationales) sur le marché peut avoir une influence sur le niveau des prix.

De plus, sur les marchés et lors des foires hebdomadaires, on assiste souvent à une sorte d'entente entre acheteurs pour fixer les prix aux producteurs.

Le phénomène de sur-commercialisation

Selon la logique commerciale, les producteurs ne vendent que le surplus de céréales, après déduction des besoins alimentaires. Lorsque le producteur n'arrive pas à vendre tout son surplus, on parle de « sous-commercialisation ». Mais aujourd'hui dans la plupart des cas, on constate le phénomène inverse. En effet, avec la monétarisation des économies africaines et le besoin financier croissant, les paysans vendent des céréales même s'ils sont en déficit. On dit alors qu'ils sur-commercialisent. Ce phénomène de « sur-commercialisation » les place dans une position de demandeurs nets quelques mois seulement après la récolte. Cela est pernicieux pour eux puisque le sens des flux céréaliers s'inverse à la soudure. Les producteurs déficitaires (ou qui ont sur-commercialisés) se trouvent alors en position de demandeur. Les offreurs sont bien sûr les commerçants.

C'est au regard de ces caractéristiques particulières du marché céréalier que les partenaires au développement multiplient les initiatives pour aider le producteur à tirer meilleur profit de son labour. Parmi ces initiatives, il y a le **warrantage** ou le crédit sur nantissement de stock.

Le principe du warrantage est fondé sur le postulat suivant : Le paysan brade ses produits à la récolte au prix le plus bas pour rembourser ses dettes ou satisfaire des besoins prioritaires, alors que le prix de ces mêmes produits augmente souvent de plus de 50 % à la soudure.

Comme nous l'avons mis en évidence dans ce dossier, le cours des céréales sèches au Sahel est très fluctuant ; la hausse saisonnière des prix est plus théorique que réelle.

Définition du warrantage ●●●

Le warrantage est une opération de crédit dans laquelle une marchandise consignée en magasin garantit le financement sollicité par le propriétaire.

Le mot « *warrant* » représente le certificat de dépôt, délivré par un entreposeur agréé au profit d'un déposant, pour la mise dans son entrepôt d'une quantité de marchandise répondant à une norme de qualité requise. Le warrant porte toutes les indications nécessaires à l'identification du déposant et du produit déposé.

Le warrantage consiste donc pour le producteur à différer la période de vente de ses produits. Le stock entreposé constitue la garantie qui lui permet d'obtenir un crédit visant à satisfaire ses besoins immédiats ou à investir dans son activité économique.

Le différentiel de prix entre la période de récolte et la période de soudure devrait d'abord permettre d'amortir l'intérêt du prêt et de couvrir les charges d'entreposage. C'est le solde net revenant au producteur qui détermine par conséquent la rentabilité de l'opération pour lui.

Qui sont les acteurs principaux dans une opération de warrantage ?

Le warrantage classique met en présence 3 acteurs :

- le **producteur** (ou son organisation),
- l'**entreposeur professionnel** (disposant des infrastructures de stockage adéquates et jouissant de la confiance du déposant et du prêteur).
- le **banquier** (plus généralement dans le cas du Niger, une institution de micro finance, IMF)

Le warrantage nécessite donc deux préalables : une capacité de stockage et une organisation élaborée.

Au Niger, il n'y a pas d'entreposeur professionnel agréé. Les expériences de warrantage conduites jusqu'ici font intervenir deux opérateurs : une OP et une IMF. L'entreposage est assuré dans des magasins communautaires placés sous double scellés : un cadenas pour l'OP, un cadenas pour l'IMF. Le stock reste néanmoins sous la responsabilité de l'OP.

Comment se noue et se dénoue une opération de warrantage ?

L'opération de warrantage se fait en 2 phases :

- **À la récolte**, le producteur dépose la quantité de marchandise de son choix à l'entrepôt. Le gestionnaire de l'entrepôt établit un certificat de dépôt (le warrant) qu'il remet au déposant. Muni du certificat de dépôt, le producteur se rend dans l'IMF qui lui accorde un crédit correspondant au maximum à 100 % de la valeur du jour de sa marchandise (mais plus généralement 80 % de la valeur, pour limiter le risque). En échange, l'institution de micro finance retient le certificat de dépôt, qui représente pour elle la garantie. À ce moment, **l'opération est dite nouée.**
- **À la soudure** (ou au terme convenu), le producteur identifie

lui-même un acheteur pour son produit et ensemble, ils se rendent dans l'IMF pour payer la marchandise et récupérer le certificat de dépôt qui permet à l'acheteur de prendre possession du stock. L'IMF établit le décompte du producteur, déduit l'emprunt majoré de son intérêt et les frais d'entreposage et remet le solde final au producteur. **L'opération est dite dénouée.**

Le warrantage représente-t-il une opportunité commerciale pour les OP ? ●●●

Pour répondre plus précisément à la question, calculons la rentabilité de l'opération pour le paysan. Cette rentabilité est mesurée par le niveau du **solde final** que le financier remet au producteur.

Pour cela, nous avons comparé (en valeur relative) les charges et les produits liés à l'opération.

- Les charges sont notamment : le taux d'intérêt de l'IMF, le coût de l'entreposage et les pertes éventuelles de stockage.
- Le produit est constitué du différentiel entre le prix d'achat à la récolte et le prix de vente.

Ce type de calcul nécessite de chiffrer les variables. Pour l'exemple, prenons des taux et durées couramment utilisés au Niger.

Au Niger, le taux d'intérêt généralement pratiqué par les IMF est de 2,5 % par mois (mais il peut être plus faible). La durée du prêt correspond à l'intervalle qui sépare le début de la période de récolte et la période de vente (en général six mois, mais le producteur peut chercher un acheteur avant ce délai).

Sur cette période, l'intérêt cumulé est donc de 15 %. En supposant que les frais d'entreposage et pertes éventuelles ne dépassent pas 2,5 %, le seuil de rentabilité de l'opération pour le producteur se situerait à 17,5 %.

Donc, si le prix augmente de 17,5 % entre la récolte et la vente, le producteur ne perd pas, mais il ne gagne rien. Ainsi, pour que l'opération soit rentable pour lui, il faut que le taux de variation soit supérieur à 17,5 %. S'il est inférieur à ce taux, l'opération se traduira par une perte sèche pour le producteur, car l'emprunt et son intérêt devront dans tous les cas être payés au financeur. Dans ce cas, le dénouement de l'opération se fera dans la douleur.

Le tableau suivant donne le taux de variation du prix du mil entre la période de récolte et la période de vente, sur les neuf campagnes concernées par l'étude.

- Le prix à la récolte a été calculé en faisant la moyenne du prix des deux mois de la période propice de collecte à savoir : novembre et décembre.
- Le prix de la période de vente, six mois plus tard, est également la moyenne de deux mois : avril-mai.

Comme les régions d'Agadez et de Niamey ne sont pas des zones de production céréalière, nous avons enlevé ces deux marchés de l'analyse. Ainsi, l'étude a porté sur quatre régions agricoles : Zinder, Maradi, Dosso (à partir de novembre 2003) et Tillabéry.

À la lumière des données du tableau, nous voyons que le prix du mil augmente, entre les récoltes et la période de vente : sur trente-quatre données, vingt-quatre fois la variation est supérieure à 17,5 % (en mauve). Donc, dans 71 % des cas, le warrantage semble être une opportunité pour le producteur de mil.

Pourtant...

**Tableau d'étude du warrantage sur le mil au Niger,
cas d'un crédit obtenu représentant 100 % de la valeur du stock aux récoltes**

Marchés	Prix aux récoltes			Prix 6 mois plus tard			écart	variation	Part des acteurs		
	nov.-01	déc.-01	moyenne	avr.-02	mai-02	moyenne			Banquier	Services ext	Producteur
Zinder	12 000	12 000	12 000	19 000	17 750	18 375	6 375	53 %	15 %	2,5 %	36 %
Maradi	10 000	11 500	10 750	15 250	16 500	15 875	5 125	48 %	15 %	2,5 %	30 %
Dosso											
Tillabéry	14 000	13 500	13 750	17 500	19 000	18 250	4 500	33 %	15 %	2,5 %	15 %
Zinder	11 400	13 250	12 325	13 500	13 500	13 500	1 175	10 %	15 %	2,5 %	- 8 %
Maradi	11 500	11 500	11 500	12 500	12 500	12 500	1 000	9 %	15 %	2,5 %	- 9 %
Dosso											
Tillabéry	14 000	16 000	15 000	16 000	16 000	16 000	1 000	7 %	15 %	2,5 %	- 11 %
Zinder	8 000	8 100	8 050	12 000	14 400	13 200	5 150	64 %	15 %	2,5 %	46 %
Maradi	8 500	9 500	9 000	11 500	13 000	12 250	3 250	36 %	15 %	2,5 %	19 %
Dosso	11 000	11 000	11 000	12 500	13 500	13 000	2 000	18 %	15 %	2,5 %	1 %
Tillabéry	11 500	11 500	11 500	13 500	13 500	13 500	2 000	17 %	15 %	2,5 %	0
Zinder	13 000	12 300	12 650	16 200	17 350	16 775	4 125	33 %	15 %	2,5 %	15 %
Maradi	13 500	12 500	13 000	17 000	18 500	17 750	4 750	37 %	15 %	2,5 %	19 %
Dosso	13 000	13 000	13 000	18 500	21 500	20 000	7 000	54 %	15 %	2,5 %	36 %
Tillabéry	16 000	15 500	15 750	19 000	19 000	19 000	3 250	21 %	15 %	2,5 %	3 %
Zinder	12 500	13 500	13 000	14 500	16 000	15 250	2 250	17 %	15 %	2,5 %	0
Maradi	12 250	14 000	13 125	14 000	14 700	14 350	1 225	9 %	15 %	2,5 %	- 8 %
Dosso	16 000	16 500	16 250	20 000	20 000	20 000	3 750	23 %	15 %	2,5 %	6 %
Tillabéry	13 000	14 500	13 750	18 000	18 500	18 250	4 500	33 %	15 %	2,5 %	15 %
Zinder	12 500	13 000	12 750	16 000	16 000	16 000	3 250	25 %	15 %	2,5 %	8 %
Maradi	12 650	12 500	12 575	12 500	12 000	12 250	-325	- 3 %	15 %	2,5 %	- 20 %
Dosso	12 000	12 000	12 000	12 500	14 000	13 250	1 250	10 %	15 %	2,5 %	- 7 %
Tillabéry	14 700	16 000	15 350	18 000	18 000	18 000	2 650	17 %	15 %	2,5 %	0
Zinder	13 500	13 000	13 250	17 000	16 000	16 500	3 250	25 %	15 %	2,5 %	7 %
Maradi	10 500	10 250	10 375	14 500	13 750	14 125	3 750	36 %	15 %	2,5 %	19 %
Dosso	11 000	13 500	12 250	17 000	16 500	16 750	4 500	37 %	15 %	2,5 %	19 %
Tillabéry	14 500	14 300	14 400	21 000	21 000	21 000	6 600	46 %	15 %	2,5 %	28 %
Zinder	15 000	18 000	16 500	19 000	20 000	19 500	3 000	18 %	15 %	2,5 %	1 %
Maradi	14 000	15 650	14 825	16 000	15 500	15 750	925	6 %	15 %	2,5 %	- 11 %
Dosso	15 000	19 750	17 375	18 000	18 500	18 250	875	5 %	15 %	2,5 %	- 12 %
Tillabéry	16 000	20 800	18 400	19 500	20 500	20 000	1 600	9 %	15 %	2,5 %	- 9 %
Zinder	16 000	18 000	17 000	21 000	24 000	22 500	5 500	32 %	15 %	2,5 %	15 %
Maradi	16 000	16 000	16 000	17 000	21 000	19 000	3 000	19 %	15 %	2,5 %	1 %
Dosso	16 500	16 500	16 500	19 500	20 600	20 050	3 550	22 %	15 %	2,5 %	4 %
Tillabéry	21 000	21 000	21 000	22 000	22 000	22 000	1 000	5 %	15 %	2,5 %	- 13 %

Sur 34 données :

24 campagnes semblent favorables à l'OP pour le warrantage (71 % des cas)

Le banquier gagne plus que l'OP : 21 fois (62 % des cas)

L'OP et le banquier gagnent la même chose (15 %) : 4 fois (12 % des cas)

L'OP gagne plus que le banquier (plus que 15 %) : 9 fois (26 % des cas)

L'OP a une perte : 10 fois (29 % des cas)

L'OP gagne de 0 à 5 % : 8 fois (24 % des cas)

L'OP gagne entre 6 et 14 % : 3 fois (9 % des cas)

**Donc, pour limiter le risque de l'OP, il faut octroyer le crédit en pondérant la valeur du stock.
Dans cet exemple, si le crédit est calculé sur 80 % de la valeur du stock, le risque devient nul.**

Part du producteur dans l'affectation du résultat du warrantage

Évaluons la part qui revient au producteur dans l'affectation du résultat de cette opération, et celle qui revient au banquier. En effet, il est intéressant de savoir, en cas de rentabilité, quel acteur profite le plus du système. Cela revient à vérifier la répartition du résultat final entre les parties prenantes. Soulignons que sur une période donnée, la part du financier est **fixée, positive et constante** quel que soit le résultat de l'opération, tandis que celle du producteur est proportionnelle au résultat commercial de l'opération. Le tableau donne la répartition en terme relatif, du gain entre les acteurs.

Les chiffres montrent que c'est seulement dans quelques rares cas que l'opération profite plus à l'OP qu'au banquier (9 cas sur 34). C'est le cas du producteur des régions de Zinder et Maradi en 2001-2002 et en 2003-2004, de Maradi et Dosso en 2004-2005 et de Maradi, Dosso et Tillabéry en 2007-2008. Pour toutes les autres années et dans toutes les autres localités, le banquier en profite plus que l'OP (21 fois sur 34). Pire, dans 10 cas sur 34, le producteur doit chercher d'autres moyens pour payer le banquier et les frais. Dans ces conditions, il y a lieu de se poser la question à qui profite réellement le warrantage. **Comme on le voit, la part qui revient au producteur est rarement proportionnelle au risque qu'il prend et le banquier ou l'IMF ne partagent aucunement le risque.**

De plus, au vu de la quantité de céréales qu'un producteur moyen au Niger peut mettre en warrantage (on s'intéresse aux exploitations familiales), l'opération peut ne pas être opportune pour lui. Comme souligné, les céréales sont essentiellement destinées à l'autoconsommation, la partie que le producteur met sur le marché reste relativement faible.

Faisons quelques calculs purement théoriques :

Dans un contexte où la taille moyenne des exploitations est d'environ 3 ha et où le rendement moyen ne dépasse guère les 500 kg/ha, on peut estimer la production à 1 500 kg. Le producteur pourra mettre en warrantage en moyenne 15 %, soit 220 kg.

Dans ce cas, le producteur recevra un crédit de 24 110 FCFA (80% de 220 kg au prix moyen estimé à

13 700 FCFA le sac de 100 kg, cette valeur étant la valeur moyenne calculée à partir du tableau⁵), les intérêts et frais à rembourser sur six mois sont de 4 220 FCFA.

Le prix moyen de vente sur la période (moyenne du tableau) est de 16 845 FCFA le sac de 100 kg. À la vente, le producteur reçoit, sur la moyenne des neuf ans et des quatre marchés, 37 060 FCFA.

Il doit rembourser son crédit et les frais, il a une **marge nette de 8 730 FCFA**.

Cette somme est insuffisante pour susciter l'engouement du producteur à prendre le risque de s'endetter en mettant en garantie son stock. Dans sa stratégie de mise en marché, le producteur vend d'abord les produits difficiles à conserver. Généralement, la vente des céréales vient après celle des produits de rente comme le niébé et surtout, elle se fait en petite quantité par intervalle hebdomadaire. Sauf dans des cas exceptionnels, la quantité de céréales destinée à la vente n'est pas mise sur le marché en une seule fois.

Enfin, les années les plus rentables pour le warrantage sont celles où le prix a le plus augmenté, donc en général en cas de sous production... lorsque le producteur a très peu à vendre. En cas de surproduction, lorsque tous les paysans cherchent à commercialiser et que les prix s'effondrent, le warrantage devient une opération très risquée.

Sans remettre en cause le warrantage comme outil de soutien à la commercialisation, profitable au producteur, il apparaît que le warrantage sur le mil au Niger, et plus généralement sur les céréales sèches au Sahel, est une opération risquée pour le paysan.

Ceci s'explique car la production de mil au Niger est prioritairement destinée à l'autoconsommation et non à la commercialisation (encore peu structurée) et que les taux pratiqués par les systèmes de financement sont prohibitifs par rapport à cette spéculation.

Rappelons que, selon les estimations, seulement 15 % de la production est commercialisée (85 % étant autoconsommés). Ce déséquilibre entre la part commercialisée et la part autoconsommée crée une crise perpétuelle. En année déficitaire, on déplore la **crise par disette** ; la survie d'une grande partie de la population est menacée. Inversement, en année excédentaire, on est en présence d'une **crise par pléthore** puisque le marché n'arrive pas à absorber ces excédents, la demande étant liée essentiellement à la consommation humaine et, selon les années, à l'exportation, notamment au Nigéria. Il n'y a pas de demande interne diversifiée (par exemple, absence d'industries agroalimentaires pouvant transformer les surplus).

En ce qui concerne le financement, jusqu'ici le warrantage n'enchant pas les banquiers. Ce sont surtout quelques institutions locales de micro finance qui se sont engagées dans ce type de crédit. Or, ce segment de la finance est coûteux : les taux d'intérêt atteignent jusqu'à 30 % par an⁶. Pour pouvoir supporter de tels surcoûts, il faut que le secteur soit hautement rentable, donc faiblement dépendant des conditions naturelles, ce qui n'est pas le cas du commerce des céréales sèches au Niger.

La succession des crises par disette ou par pléthore soulève ainsi une problématique spécifique au marché céréalier au Sahel. Quel est l'équilibre à trouver entre la composante sociale de la filière (nourrir des populations pauvres à un prix abordable) et la composante économique et commerciale (rémunérer le producteur et laisser le marché jouer son rôle de régulateur des prix) ?

Tout en reconnaissant le rôle important des échanges dans la sécurité alimentaire des populations, on note qu'un marché céréalier hautement spéculatif met en danger une partie de la population et constitue un terreau pour des manifestations du type « *émeutes de la faim* », comme ce fut le cas en 2008.

Le warrantage nécessite une organisation précise car elle implique plusieurs opérateurs (banquier, entreposeur, producteur) qui défendent chacun leur intérêt. Au vu des enjeux, il nous semble que la présence un organe public de régulation devrait être nécessaire pour circonscrire les contours du système et, en cas de conflit, arbitrer entre les parties.

En conclusion sur le warrantage ● ● ●

Le fondement même du warrantage repose sur un système de stockage adéquat devant garantir la qualité et la quantité du produit, de la récolte à la période de vente. Or, c'est un truisme de dire qu'un bon stockage exige des infrastructures adéquates qui manquent aux OP, notamment au Niger, où le stockage traditionnel à l'état d'épis s'est avéré plus efficace et efficient que le stockage des grains.

La réussite du warrantage pour le producteur de mil au Niger repose sur une nécessaire inflation du prix des céréales, voire une spéculation, ce qui n'est pas acceptable pour le consommateur. Une bonne politique de développement de la filière agricole devrait permettre d'atténuer les variations de prix saisonnières, révélatrices de crises, pour arriver à un prix régulé, rémunérant le producteur et accessible au consommateur.

Néanmoins, cette analyse « *mathématique* » sur le mil au Niger (et plus globalement pour l'ensemble des céréales sèches en zone de pluviométrie aléatoire) ne suffit pas à déterminer l'opportunité du warrantage pour l'ensemble des produits agricoles. Notamment, elle ne prend pas en compte les aspects positifs du warrantage comme l'insertion du producteur dans un système « *d'épargne-crédit* » ni les bénéfices que le paysan peut retirer du crédit obtenu. Néanmoins, notons à ce sujet, que certaines OP sahéliennes obtiennent des crédits dans des banques commerciales, sans warrantage.

Une analyse de la rentabilité de l'opération sur des produits de rente, comme le niébé, pourrait nous renseigner davantage. Mais surtout, une évaluation de l'impact de cette opération commerciale sur les producteurs pourrait permettre de dégager les segments de marché et les types de produits agricoles pour lesquels le warrantage serait une opportunité pour le producteur.

5- Pour limiter le risque, certains financeurs ne donnent en crédit que 50 % de la valeur du stock. Ce chiffre est donc une variable à déterminer avec le banquier ou l'IMF, il peut aussi être égal à 100% de la valeur du stock.

6- Une IMF doit aussi fonctionner... ce qui explique ces taux. Néanmoins, certaines IMF subventionnées pratiquent des taux beaucoup plus bas et les taux peuvent être négociables.

Conclusions et recommandations

Sur neuf campagnes agricoles au Burkina au Mali et au Niger, on compte six années de crise :

– trois années de **crise alimentaire suite à une sous-production** due essentiellement aux aléas climatiques et naturels (2002 et 2005 sur les trois pays et 2010, notamment au Niger),

– une année de **crise suite à la flambée des prix sur les marchés internationaux** (2008),

– deux années de **crise par pléthore** (2004 et 2007) : la succession de campagnes céréalières excédentaires a entraîné un effondrement des cours, préjudiciable aux producteurs (soit environ 75 % de la population des pays concernés, ne l'oublions pas).

Sur la période étudiée, le prix du mil a subi des oscillations permanentes, allant de 7 000 FCFA le sac de 100 kg à 30 000 FCFA pour le même sac, soit une multiplication par quatre ! L'analyse révèle que **la loi de l'offre et de la demande n'est pas le seul principe qui dicte l'évolution des prix de marché, d'autres paramètres économiques et même sociaux entrent en ligne de compte.**

On constate que les crises de sous-production entraînent assez rapidement une hausse des prix, non seulement dans le pays concerné mais également dans les pays frontaliers, même lorsqu'ils annoncent des excédents parfois importants. La contagion des crises est très rapide.

Le marché des céréales locales dépasse donc les frontières d'un État et il est même très sensible aux chocs mondiaux. Mais d'autre part, il apparaît que le riz local au Mali a su profiter de la crise mondiale et qu'il a gagné en compétitivité. Les céréales locales comme le mil, le sorgho et le fonio pourraient également profiter de ce contexte et être revalorisées par le développement d'une industrie agroalimentaire⁷. La transformation agroalimentaire absorbe les excédents ; elle améliore la conservation des produits et peut ainsi atténuer le caractère saisonnier de la très grande majorité des productions sahéliennes. Avec l'évolution des modes de vie, l'explosion démographique et la croissance des villes, la demande en produits agroalimentaires augmente vite et de manière permanente au Sahel.

Le marché interne existe donc et se développe rapidement. Il est actuellement aux mains des importateurs. Le développement de la production agricole prônée par les États doit donc s'accompagner d'investissements dans la transformation afin de réguler et de dynamiser le marché, d'apporter une valeur ajoutée, de développer les opérateurs à tous les maillons de la filière en créant une chaîne de valeur organisée et ainsi de contribuer à atténuer les chocs.

L'analyse de l'évolution des cours lors des campagnes annoncées excédentaires est plus délicate à conduire. Le calcul des bilans céréaliers pose problème, tout le monde le reconnaît⁸. L'estimation des récoltes est déjà difficile à réaliser, à cela s'ajoutent l'estimation des stocks, notamment ceux des paysans, et l'estimation des importations et des exportations. Chacune de ces données est incertaine. Du cumul de ces incertitudes résulte un chiffre à considérer avec précaution. Outre ces estimations qui entrent dans le calcul, s'ajoutent de nombreux facteurs difficiles à intégrer dans une formule mathématique : influence des marchés frontaliers, des marges réalisées sur les spéculations de rente (donc de la capacité d'achat des producteurs ou de leur obligation de sur-commercialiser), des capacités de stockage des opérateurs, des cours internationaux, des mesures prises par les États et leurs partenaires...

Toutes ces questions sont régulièrement soulevées lors des réunions visant à prévenir ou à améliorer la gestion des crises alimentaires.

La décision de calculer des bilans alimentaires nationaux et non seulement des bilans céréaliers est intéressante, mais elle semble encore plus difficile à mettre en œuvre.

Les opérateurs (et par voie de conséquence 75 % de la population sahélienne) sont confrontés à trois contraintes importantes : outre les aléas pluviométrique et naturels sur lesquels les paysans sahéliens ont peu de prise, ils déplorent des

7- Voir Fiche Afrique Verte « 2008, crise alimentaire mondiale ou effondrement du pouvoir d'achat ? » et ses conclusions sur la transformation agroalimentaire au Sahel

8- Voir Fiche Afrique Verte « 2005 : crise au Niger ? »

problèmes de stockage et de financement de l'activité qui entravent le développement de la filière.

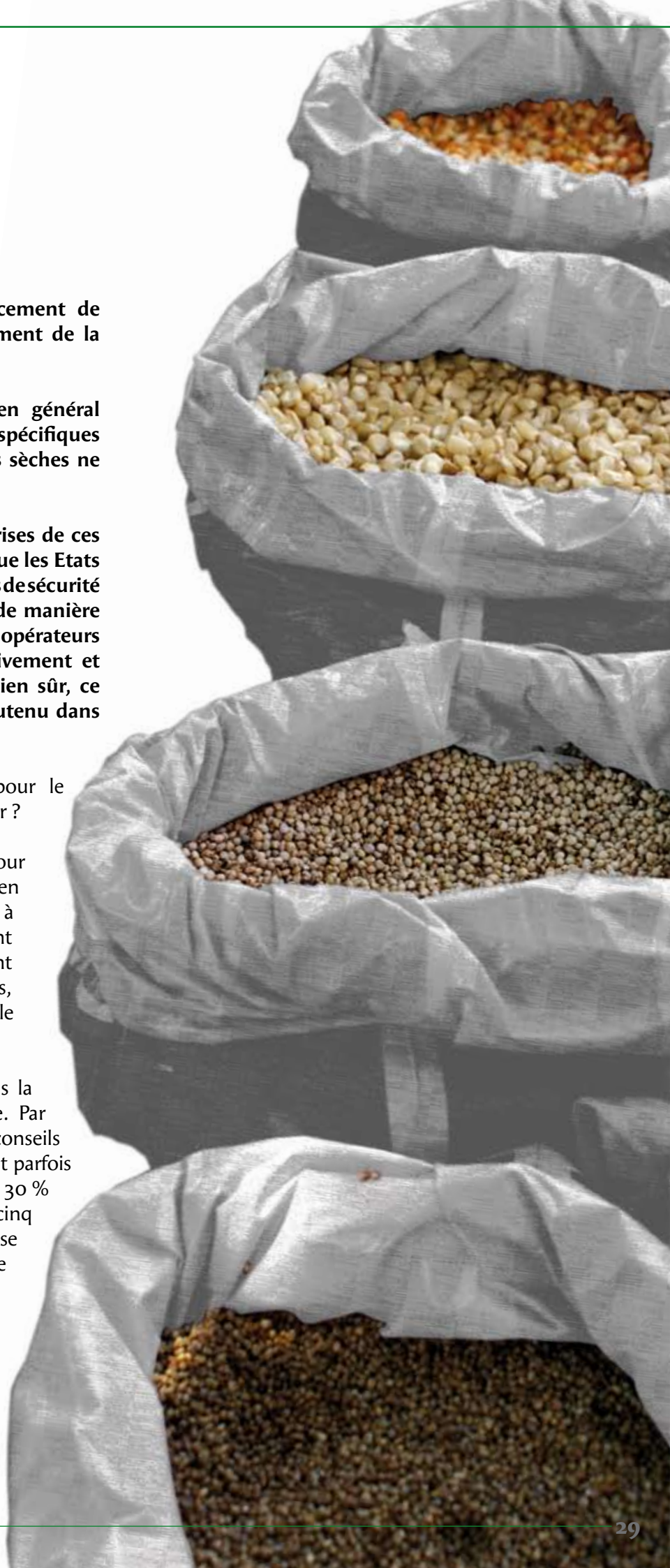
Le financement de l'agriculture en général pose question. Certaines opérations spécifiques comme le warrantage sur les céréales sèches ne sont pas toujours convaincantes.

Néanmoins, on constate que les crises de ces dernières années sont mieux gérées, que les Etats s'impliquent davantage dans les actions de sécurité alimentaire et imposent maintenant de manière plus prononcée leur souveraineté. Les opérateurs s'organisent, se structurent progressivement et surtout se forment et s'informent. Bien sûr, ce processus mérite d'être fortement soutenu dans la durée.

Peut-on définir un seuil d'alerte pour le paysan, pour l'aider à vendre ou à acheter ?

Peut-on définir un seuil d'alerte pour l'État et les intervenants ? Peut-on mettre en place plus rapidement des actions visant à contenir une crise annoncée, notamment par pléthore, car les crises par disette font l'objet de nombreuses interventions, plus ou moins efficaces selon les cas et le contexte ?

Afrique Verte International n'a pas la prétention de définir ces seuils d'alerte. Par contre, il nous semble que certains conseils méritent d'être rapidement révisés. On lit parfois que le seuil d'alerte est la variation de +/- 30 % des prix par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Dans ce cas, la crise est déjà avérée ! Il est pourtant possible d'anticiper : on constate que la simple stabilité des cours à la récolte annonce le plus souvent une crise dans les mois à venir. Pour exemples fin 2004 dans les trois pays et fin 2007, particulièrement au Burkina et au Mali qui annonçaient de forts excédents, pour la troisième année consécutive.



Sigles

APE	Accord partenariat économique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
ECOWAP	Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'ouest
FAO	Food and agriculture organization of the United Nations
IMF	Institut de micro finance
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OP	Organisation paysanne
P4P	Purchase for progress (<i>Achats au service du progrès</i>)
PAS	Programme d'ajustement structurel
PAU	Politique agricole de l'union
PIV	Périmètre irrigué villageois
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PSA	Point sur la situation alimentaire au Sahel (<i>bulletin mensuel d'Afrique Verte</i>)
SNS	Stock national de sécurité
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Commission de l'union économique et monétaire ouest-africaine

MALI

AMASSA	Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaires
APROFA	Agence de promotion des filières agricoles
BNDA	Banque nationale de développement agricole
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
LOA	Loi d'orientation agricole
OMA	Observatoire du marché agricole
OPAM	Office des produits agricoles du Mali
PASAOP	Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes.
PASE	Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation, en zones cotonnières
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalière
SIM	Système d'information de marché
SAP	Système d'alerte précoce
SIE	Stock d'intervention de l'État

BURKINA FASO

APROSSA	Association pour la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaires
CIC-B	Comité interprofessionnel des céréales du Burkina
CIR-B	Comité interprofessionnel du riz du Burkina
OFNACER	Office national de commercialisation des céréales
SONAGESS	Société nationale de gestion des stocks de sécurité

NIGER

AcSSA	Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaires
CCA	Cellule crises alimentaires
CIC	Centre d'information et de communication
CMC	Commission mixte de concertation État-donateurs
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
OPVN	Office des produits vivriers du Niger
SAP	Système d'alerte précoce
SIMA	Système d'information sur les marchés agricoles
UNCC	Union nigérienne de crédit et de coopération

Lexique

Bilan céréalier brut

besoin de consommation des populations - récolte céréalière nationale disponible (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, blé) + estimation des stocks

Bilan céréalier net

bilan céréalier brut + estimation du solde import/export

Moyenne glissante (ou mobile)

elle est utilisée pour atténuer les fluctuations. Chaque donnée relevée est remplacée par la moyenne de 2 données successives

Prix courant

prix relevé (non modifié)

Prix réels ou déflatés

prix relevés pondérés par l'indice d'inflation

Variation intra annuelle

variation au cours d'une campagne de commercialisation qui se subdivise globalement en grandes périodes : la période de récolte et la période de soudure

Variation inter annuelle

variation entre les années

Atomicité de l'offre en céréale

offre très éclatée : très nombreuses offres en petites quantités

Demande moléculaire

demande très concentrée : quelques acteurs cherchent de gros volumes

Céréales sèches

céréale produite en culture pluviale, sans irrigation (mil, sorgho...)

Pour en savoir plus

Références Afrique Verte :

– www.afriqueverte.org

Bulletins PSA :

- 115 bulletins mensuels, de juin 2001 à novembre 2010
- Bulletin PSA spécial n° 100, août 2009

Fiches documentaires :

- 2008, crise alimentaire mondiale ou effondrement du pouvoir d'achat ? (2008) et ses conclusions sur la transformation agroalimentaire au Sahel
- Guide d'information sur les bourses céréalières pour les partenaires de la filière (2008)
- 2005 : famine au Niger ? Crise alimentaire au Sahel, éléments de réflexion (2005)
- Au 21^{ème} siècle, pourquoi la faim ? (2004)
- L'agriculture au Sahel (2004)
- Les banques de céréales (2003)
- Conséquences de la crise ivoirienne sur les pays sahéliens enclavés (2002)

Afrique Verte international
12-20 rue Voltaire
93100 Montreuil
Tél : 01 42 87 06 67
www.afriqueverte.org

photo : Afrique Verte - Nicolas Lebeurier

